

Délibération DEL-CC-2026-059

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 3 MARS 2026

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le trois mars deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni Bocapole, salle Bocage, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (61) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Jean-Jacques GROLLEAU

Pouvoirs (3) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Nathalie MOREAU pouvoir à Cécile VRIGNAUD, Maryse NOURISSON-ENOND pouvoir à Thierry MAROLLEAU

Absents (14) : Jean-Yves BILHEU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Stéphanie FILLON, Pascal GABLY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE

Date de convocation : 25-02-2026

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

DECHETS

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : approbation du programme 2026-2031

Annexe : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2026-2031

Vu La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL) ;

Vu L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-078 en date du 14/05/2020 relative à l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2019 – 2024 ;

Considérant les deux premiers Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2010-2014 et 2019-2024 ;

Considérant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026-2031 ci-joint ;

Considérant l'avis de la Commission Consultative Et de Suivi (CCES) du 29 janvier 2026 relatif au projet de PLPDMA 2026-2031 ;

Considérant l'avis du public à l'issue de la consultation publique du 3 au 24 février 2026 relatif au projet de PLPDMA 2026-2031.

La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais mène depuis plusieurs années une politique ambitieuse de prévention et de gestion des déchets, inscrite dans une démarche globale de développement durable.

Elle s'est également engagée, depuis 2021, dans un Contrat d'Objectifs Territorial Économie Circulaire (COT ECi) avec l'ADEME, et poursuit une dynamique forte en faveur de la croissance verte au travers de son « PCAET » plan climat-air-énergie territorial visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accélération de la transition énergétique.

Conformément au décret 2015 susvisé, les PLPDMA doivent faire l'objet d'une évaluation tous les six ans par une Commission Consultative Et de Suivi (CCES) qui se prononce sur la nécessité d'une révision partielle ou totale du programme.

La Commission Consultative Et de Suivi réunie le 13 mars 2024, au regard des résultats du programme et de l'efficacité de certains leviers, a proposé une révision partielle du PLPDMA 2019-2024.

A la suite d'une phase de concertation et de co-construction avec les acteurs et partenaires du territoire sur 2025, le bilan du PLPDMA 2019-2024 et le projet de PLPDMA 2026-2031 ont été présentés à la CCES du 29 janvier 2026.

Du PLPDMA 2019-2024, il ressort notamment les points suivants :

- La majorité des actions prévues ont été mises en œuvre ;
- Certaines actions-phares, notamment autour du compostage de proximité, du réemploi ou de la communication, ont démontré leur efficacité et leur capacité à mobiliser durablement les usagers ;
- La dynamique partenariale engagée entre les services de l'Agglomération, les communes, les associations et les autres acteurs économiques, a permis de faire évoluer les pratiques et de renforcer la prévention sur le territoire ;
- De nombreux objectifs de réduction ont été atteints avec en particulier une diminution significative des Ordures Ménagères Assimilées (Ordures Ménagères Résiduelles, emballages-papiers et verre) de 13 % (242 kg en 2017 et 211 kg en 2024) ;
- Des marges de réduction importantes subsistent sur les déchets issus des déchèteries, en particulier s'agissant des végétaux et des tout-venants.

La collectivité présente ainsi de très bonnes performances comparativement aux collectivités du département et de mêmes catégories (-30% d'ordures ménagères résiduelles et +20% sur le flux emballages/papiers).

Le PLPDMA 2026-2031 s'attache à consolider et amplifier l'impact des actions déjà engagées et à développer de nouveaux leviers structurants.

Conformément au décret relatif aux PLPDMA, le programme proposé 2026-2031 traite ainsi des 7 thématiques obligatoires suivantes :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets.
- Augmenter la durée de vie des produits.
- Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.
- Réduire les déchets des entreprises.
- Réduire les déchets du BTP.
- Réduire les déchets marins.

Ce programme 2026-2031 doit permettre de parvenir aux objectifs de diminution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) déclinés au niveau national (Plan National de Prévention des Déchets) et régional (Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets de la Nouvelle Aquitaine) comme suit :

- La réduction de la production de DMA de 14% en 2031 par rapport à 2010 ;
- La diminution des déchets inertes du BTP entre 2015 et 2031 de 10% ;
- La stabilisation du tonnage de déchets dangereux par rapport à 2015 ;
- L'amélioration du niveau de valorisation matière et organique pour atteindre 70% en 2030 (objectif déjà atteint et dépassé dans le cadre du PLPDMA 2019-2024) ;
- La quantité de DMA admise en installation de stockage doit être inférieure à 10 % de la totalité des DMA produits en 2035.

Le budget alloué oscillera entre 1,50€ et 1,80 €/hab./an. Ce programme sera financé sur fonds propres, tout en conservant la possibilité de solliciter des soutiens financiers, tant en investissement qu'en fonctionnement, pour la mise en œuvre de certaines actions.

Sur le plan humain, l'Agglo2B dédie un agent à temps plein sur la prévention permettant ainsi d'assurer le suivi, la coordination et l'animation du programme d'actions.

Sur la durée du programme, des renforts pourront être sollicités pour des missions ponctuelles.

1 ETP chargé de mission biodéchets renforce l'équipe en 2026 et 2027 dans le cadre du dossier Fonds Vert.

Après avis favorable de la Commission consultative d'évaluation et de suivi et du public, il est proposé d'adopter le PLPDMA 2026-2031 sous la forme d'un programme de 42 actions traitant des 7 thématiques obligatoires précitées.

Il est également proposé d'adopter la nouvelle composition de la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi :

Élus locaux :

- Le vice-président Agglo2B chargé de la Prévention et valorisation des déchets,
- Le vice-président Agglo2B chargé de l'Assainissement et milieux aquatiques,
- 3 élus Agglo2B. Ils seront désignés ultérieurement par le Conseil, sur proposition du Président.

Les institutions :

1 représentant désigné en son sein par chaque structure respective :

- ADEME Nouvelle-Aquitaine
- Région Nouvelle Aquitaine
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre d'Agriculture
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Deux-Sèvres Habitat
- Réseau compost citoyen Nouvelle-Aquitaine.

Les communes et services :

Chaque entité désignera en son sein 1 représentant assistant aux travaux de la commission :

- Service agriculture de la communauté d'agglomération,
- Service PCAET / COT de la communauté d'agglomération,
- Services techniques des communes respectives de : Bressuire, Mauléon, Cerizay, Nueil-Les-Aubiers, Moncoutant-sur-Sèvre et Argentonny.

Ainsi que les acteurs du monde associatif local.

Associations concernées : CSC de Nueil-Les-Aubiers, Bressuire, Mauléon, et Cerizay, Bocage Pays Branché, La Buissonnante, Sèvre Environnement, Chantier Peupins, Les Ateliers du Bocage, ESIAM Mauléon, Emmaüs Peupins Mauléon, Accro'Bât, La Colporteuse, Recto Verso, La Croix-Rouge Bressuire, Le Secours populaire, Clean Forest, Les Restos du Cœur, CPIE Sèvre et Bocage.

Etant entendu que ces acteurs du monde associatif peuvent être susceptibles d'évoluer sur la durée du PLPDMA.

Le conseil communautaire est invité à :

- **adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2026-2031 tel que présenté ;**
- **adopter la composition de la Commission Consultative Et de Suivi chargée de suivre cette démarche et de l'évaluer chaque année, selon les modalités présentées ;**
- **inscrire les crédits sur le Budget Annexe Déchets SPA chaque année pour permettre la mise en œuvre du programme d'actions ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **10 MARS 2026**

Notifié ou publié le **10 MARS 2026**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.





Programme
Local de
Prévention des
Déchets
Ménagers et
Assimilés

Direction de la prévention et de la valorisation des déchets

P L P D M A
2026-2031

LE SOMMAIRE

PLPDMA
2026-2031



LE C ONTEXTE

- 1 Définition :
qu'est-ce qu'un PLPDMA ? P. 3
- 2 Le périmètre
de la prévention et
de la gestion des déchets P. 3
- 3 Le cadre réglementaire P. 4

LA G OUVERNANCE

- 1 Les instances
de l'élaboration et
du suivi du PLPDMA P. 5
- 2 La constitution
de la CCES P. 6
- 3 La consultation du public P. 6

LE D IAGNOSTIC

- 1 Présentation générale
de l'Agglomération du
Bocage Bressuirais P. 7
- 2 Les données socio-économiques P. 8
 - Le territoire
 - Les ménages
 - Les non-ménages
- 3 Les cibles de la prévention P. 11
- 4 Les acteurs et
partenaires de la prévention
identifiés sur le territoire P. 11
- 5 Le service à l'utilisateur réalisé P. 12
 - L'organisation du service
public de gestion des déchets
- 6 L'évolution
de la production de déchets P. 15
 - Synoptique 2024
 - L'Agglomération du Bocage Bressuirais
par rapport à d'autres territoires

LE B ILAN DU PLPDMA 2019-2024

- 1 Rappel des objectifs et
du plan de mise en œuvre P. 17
 - Rappel des objectifs chiffrés
 - Le plan d'actions retenu
- 2 Bilan de la mise en œuvre P. 18
 - Les événements marquants
 - Le bilan des actions
 - Les moyens mobilisés
 - L'atteinte des objectifs
- 3 Conclusion et perspectives P. 23

LES P ROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031

- 1 Analyse AFOM P. 24
- 2 Les objectifs de
l'Agglomération du
Bocage Bressuirais P. 25
- 3 Les moyens mobilisés P. 26
- 4 Les impacts
environnementaux P. 26

LE P LAN D' ACTIONS

- 1 Les concertations P. 27
- 2 Les fiches actions P. 28

LE CONTEXTE

1 Définition : qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015. Ce dernier stipule que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Juridiquement, l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit la prévention comme étant : « **toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Extraction
Fabrication

Transport
Distribution

Achat
Réparation

Réutilisation
Réemploi

Réduction à la source
Éco-conception

Consom'action
Choix de consommation

Détournement
2^e vie

GESTION DES DÉCHETS

Tri
Collecte

Recyclage

Traitement
Valorisation

**Le tri
(ou les collectes
séparatives)
ce n'est PAS de
la prévention !**

LA PRÉVENTION C'EST :

Toutes les actions qui permettent de réduire :

- 1 les **quantités de déchets collectés** par le service déchets
- 2 la **nocivité des déchets collectés** (= supprimer les produits dangereux ou les remplacer par des équivalents inoffensifs pour la santé et l'environnement)

2 Le périmètre de la prévention et de la gestion des déchets

Le PLPDMA concerne l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public.

Ce plan se veut collaboratif et fédérateur. Il s'agit d'accompagner les habitants et les professionnels dans des changements de pratiques et d'encourager les acteurs locaux dans leur démarche de prévention de leurs déchets.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Ordures Ménagères

Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchetteries

Collectes sélectives

Déchets recyclables (emballages, papiers et verre) et compostables (déchets alimentaires)

Déchetteries

Encombrants, végétaux, gravats, ferraille, etc.

Déchets assimilés

Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc.

Déchets des collectivités

Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc.

LE CONTEXTE



3 Le cadre réglementaire

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

À L'ÉCHELLE NATIONALE, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV (Loi de transition énergétique pour la croissance verte), toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010 ;
- La quantité de DMA admis en installation de stockage **doit être inférieure à 10% de la totalité des DMA produits en 2035** ;
- Développement du tri à la source des déchets organiques généralisé avant 2024.
- Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65%** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**.

À L'ÉCHELLE RÉGIONALE, la région Nouvelle-Aquitaine a adopté son PRPGD en 2019. Ce plan concerne tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations. **Il cible les axes de travail prioritaires** suivantes :

- Donner la priorité à la prévention des déchets ;
- Développer la valorisation matière des déchets ;
- Améliorer la gestion des déchets du littoral ;
- Améliorer la gestion des déchets dangereux ;
- Préférer la valorisation énergétique à l'élimination ;
- Améliorer la lutte contre les pratiques et les installations illégales ;
- Améliorer la connaissance des gisements, flux et pratiques via un meilleur suivi et une traçabilité renforcée des déchets.

Il a été intégré la même année au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le volet déchet du SRADDET donne la priorité à la prévention des déchets et retranscrit les principaux objectifs nationaux chiffrés en matière de déchets ménagers et assimilés à savoir :

OBJECTIFS réglementaires (PRPGD Nouvelle-Aquitaine / Loi AGEC)

Réduction du ratio de DMA par rapport à 2010	-14%
Diminution des déchets inertes du BTP depuis 2015	-10%
Stabilisation du tonnage de déchets dangereux par rapport à 2015	+0%
Amélioration du niveau de valorisation matière et organique	70%

3 NIVEAUX DE MISE EN ŒUVRE



NIVEAU NATIONAL

PNPD

Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027



NIVEAU RÉGIONAL

PRPGD

Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
qui couvre l'ensemble des déchets
ainsi que leur gestion



NIVEAU LOCAL

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés qui se doit obligatoire et
compatible avec les deux plans ci-dessus

LA GOUVERNANCE

Dans le cadre de la révision du PLPDMA, différentes phases doivent être respectées, notamment :

- Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- Avis de la CCES sur le projet de programme
- Consultation et recueil des avis du grand public sur le projet de PLPDMA
- Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation du public (si nécessaire)
- Transmission du PLPDMA au préfet et à l'ADEME et publication.

Ces avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

Schéma récapitulatif de la gouvernance lors de l'élaboration et de la réalisation du PLPDMA

DÉCISION DE CONDUIRE UN PLPDMA



1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. En règle générale, **trois instances participent à l'élaboration et au suivi du programme.**

Équipe projet

L'élaboration et l'animation du PLPDMA est assurée par l'équipe projet de la direction de la prévention et de la valorisation des déchets, elle est composée de :

- Vice-président en charge de la prévention et valorisation des déchets ;
- Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement, Environnement, Ingénierie Territoriale ;
- Directrice de la direction de la prévention et de la valorisation des déchets ;
- Responsable du service Prévention – administration – relation usagers ;
- Coordinatrice du Plan Local de Prévention des déchets.

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)



Obligation réglementaire

Obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire.

Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.

Conseil Communautaire



Obligation réglementaire

C'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA par délibération une fois élaboré.

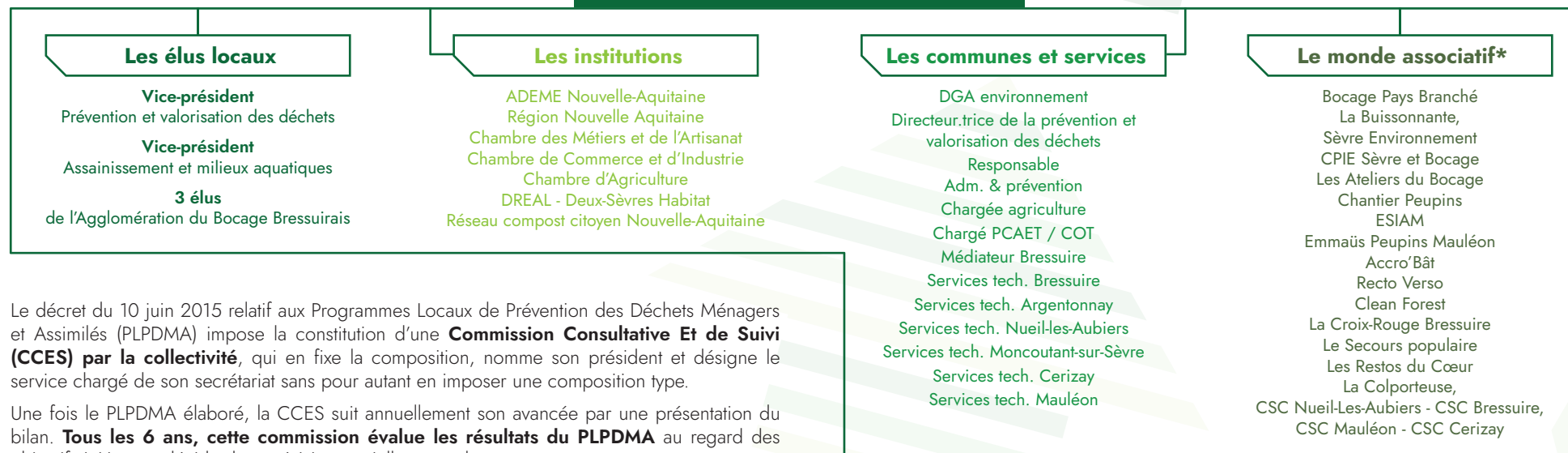
La Commission d'Elaboration et de Suivi s'est réunie et a voté le projet final le 29 janvier 2026. Ce document a ensuite été soumis au vote du Conseil Communautaire le 3 mars 2026.

LA GOUVERNANCE



2 La constitution de la CCES

COMPOSITION DE LA CCES



Le décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) impose la constitution d'une **Commission Consultative Et de Suivi (CCES) par la collectivité**, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition type.

Une fois le PLPDMA élaboré, la CCES suit annuellement son avancée par une présentation du bilan. **Tous les 6 ans, cette commission évalue les résultats du PLPDMA** au regard des objectifs initiaux et décide de sa révision partielle ou totale.

* Les acteurs du monde associatif peuvent être susceptibles d'évoluer sur la durée du PLPDMA.



3 La consultation du public

Conformément à l'article **L.541-15-1 du Code de l'environnement**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit être élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et faire l'objet d'une **consultation du public**, avant son adoption définitive.

Cette étape vise à garantir la transparence de la démarche et à associer les citoyens, associations, acteurs économiques et institutionnels à la définition des actions de prévention des déchets. Le projet de PLPDMA est ainsi **mis à disposition du public pendant une durée minimale de 21 jours**, selon les modalités prévues par le Code de l'environnement (mise à disposition en ligne et/ou en mairie, recueil des observations par voie électronique ou écrite). À l'issue de cette période :

- 1 **ANALYSE des avis reçus**
Rédaction d'un bilan de concertation
- 2 **RÉPONSES aux questions envoyées par le public**
Mises à disposition de manière anonyme sur le site de la collectivité
- 3 **AJUSTEMENT éventuel du projet PLPDMA**
Si modifications importantes : présentation en CCES ⚠
- 4 **ADOPTION FINALE du PLPDMA par l'organe délibérant, conformément aux R541-4124 et R541-41-25 du Code de l'Environnement**
Date du conseil communautaire : 3 mars 2026
- 5 **TRANSMISSION du PLPDMA à l'ADEME et au préfet**

LE DIAGNOSTIC



1 Présentation générale de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

Le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais se situe au Nord-ouest de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département des Deux-Sèvres (79), au carrefour de la Vendée, de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire. Le territoire compte 74 122 habitants (INSEE 2024) répartis sur 33 communes et s'étend sur 1 300 km².



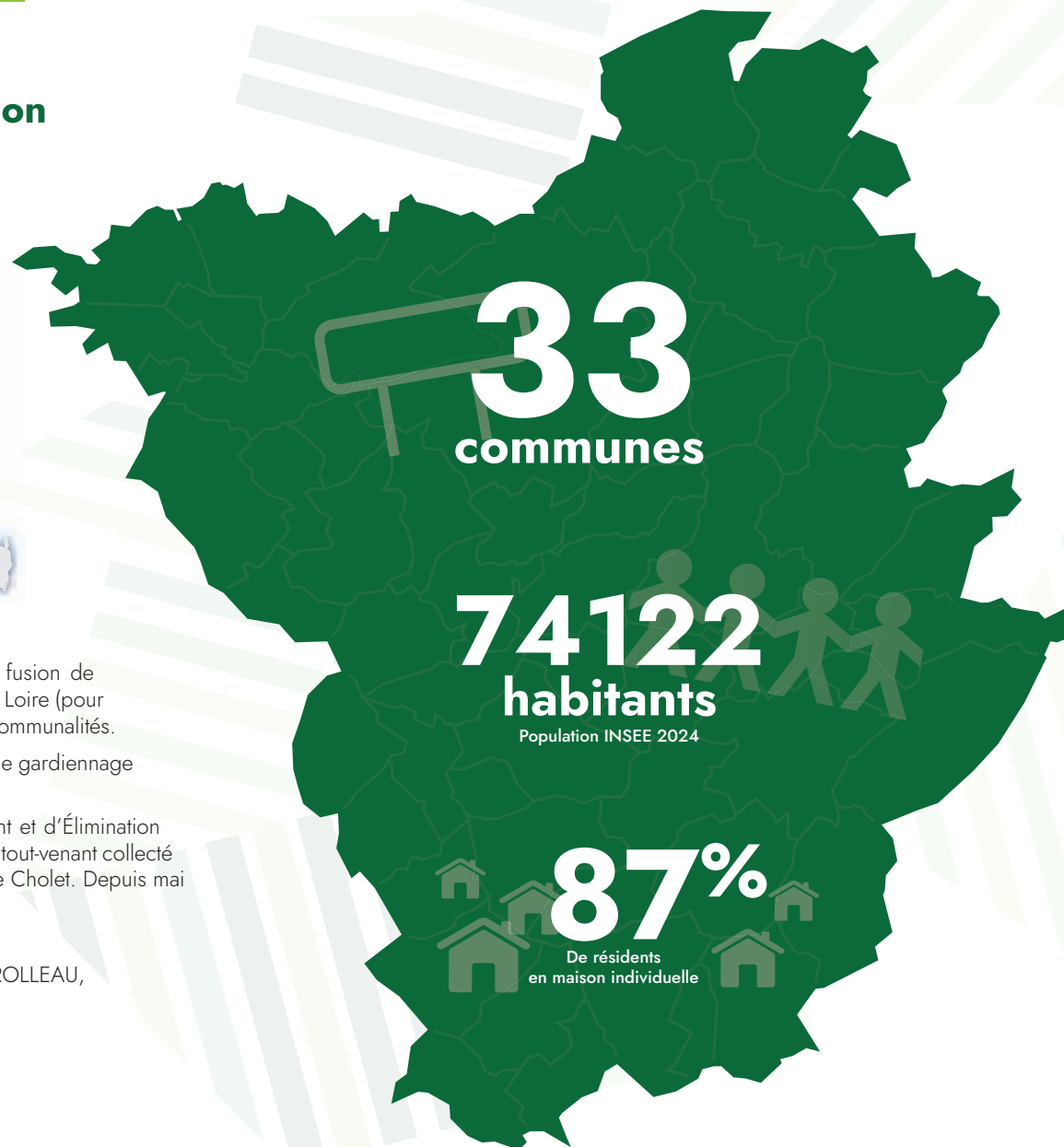
L'Agglomération du Bocage Bressuirais a été créée en 2014, elle est issue de la fusion de 4 communautés de communes, du pays du Bocage Bressuirais, du Syndicat du Val de Loire (pour ses compétences déchets et assainissement) et de quelques communes d'autres intercommunalités.

Elle exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire, y compris le gardiennage des 6 déchetteries communautaires.

La compétence traitement est quant à elle déléguée au Syndicat mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED), pour les ordures ménagères résiduelles et le tout-venant collecté en déchetterie. En 2024, les déchets recyclables étaient traités sur le centre de tri de Cholet. Depuis mai 2025, ceux-ci sont triés au centre de tri Unitri situé à Loublande, sur le territoire.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais est présidée par Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Maire de Mauléon. L'organisation politique compte :

- 14 vice-présidents
- Un bureau communautaire de 27 membres
- 75 conseillers communautaires



LE DIAGNOSTIC



2 Les données socio-économiques

Le territoire



ÉTAT DES LIEUX

Le territoire présente une **typologie rurale dispersée** avec plusieurs secteurs identifiés :

- **Bressuire**, concentre près de 30% de la population et plus de 60% des logements collectifs du territoire ;
- Des **communes mixtes**, qui concentrent des centre-bourgs ruraux, avec une densité de population entre 80 et 300 hab/km² ;
- 28 **communes « rurales »**, caractérisées par des densités de population peu élevées et comptant pas ou peu d'appartements et de résidences secondaires.

La densité moyenne de population est de 56 hab./km², ce qui reflète la ruralité du territoire (moyenne française 104,6 INSEE 2018).

Les typologies du territoire



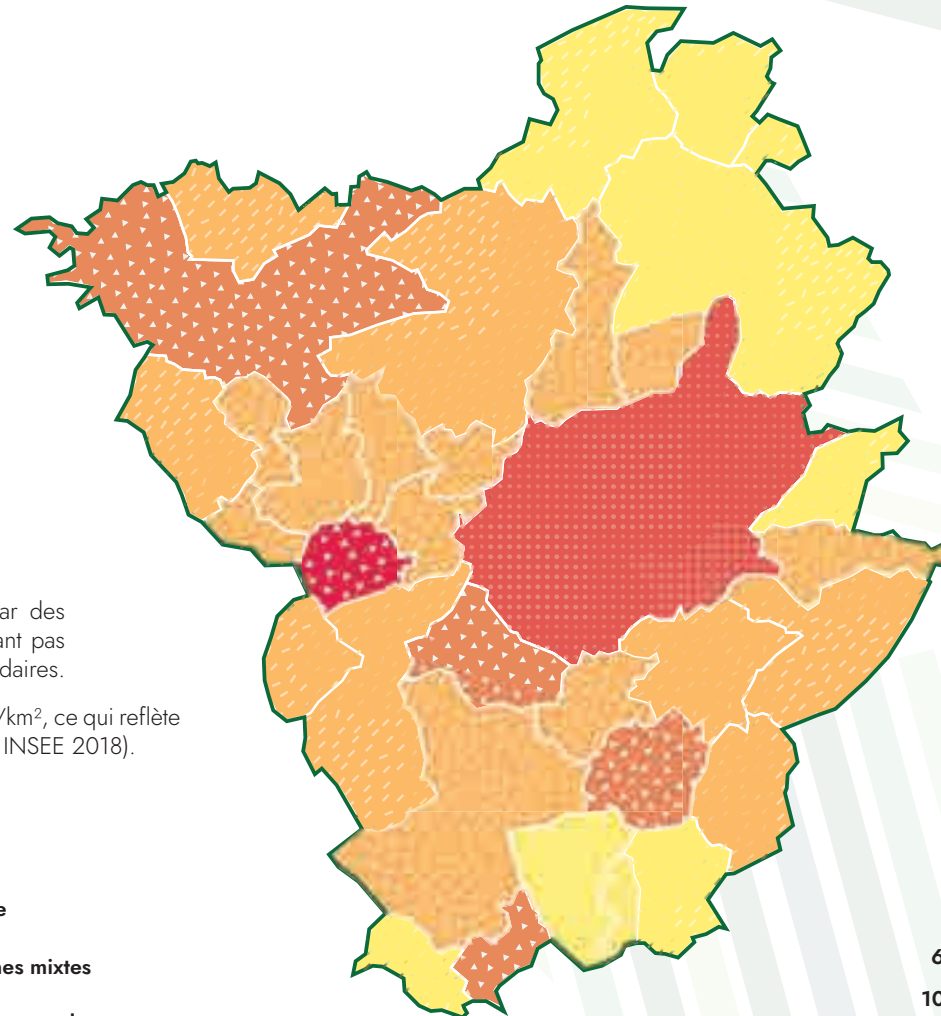
Bressuire



Communes mixtes



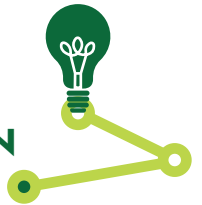
Communes rurales



La densité de population sur le territoire

- < 30 hab/km²
- 30 - 60 hab/km²
- 60 - 100 hab/km²
- 100 - 150 hab/km²
- > 150 hab/km²

LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Il est indispensable d'adapter le programme d'actions du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers.

Sur les secteurs d'habitat collectif ou dense, tels que sur Bressuire, il convient de prendre en compte les contraintes de gestion des déchets en appartement;

Sur les autres secteurs et en particulier les communes rurales, il convient de prévoir des actions de proximité dans des territoires où les distances à parcourir sont allongées.

LE DIAGNOSTIC



2 Les données socio-économiques (suite)

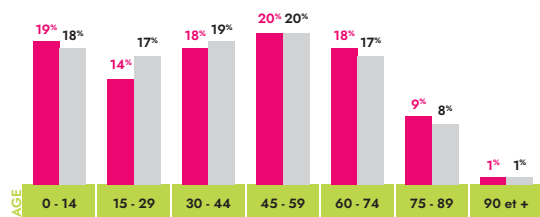
Les ménages



ÉTAT DES LIEUX

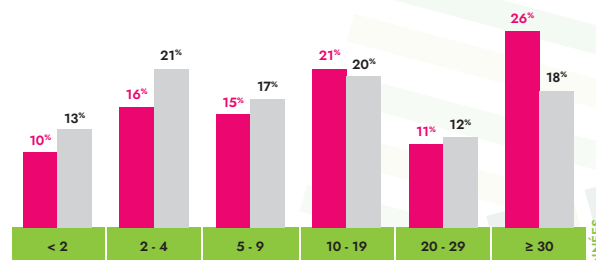
L'évolution de la population municipale INSEE montre une légère croissance sur tout le territoire (+ 0,2%/an). Avec 8% d'habitat collectif (2 680 foyers), la collectivité se positionne nettement en-dessous de la moyenne à l'échelle nationale (44%) : **la grande majorité des usagers du territoire réside en maison (29 100 foyers)**. La taille moyenne des foyers est de 2,3 personnes (INSEE 2022).

■ Agglomération Bocage Bressuirais ■ France



Répartition de la population par tranche d'âges en 2020

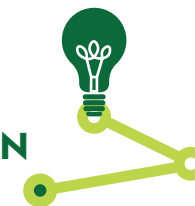
La population de l'Agglomération du Bocage Bressuirais est **un peu plus âgée** que sur le territoire national : 28% de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26% en moyenne en France.



Ancienneté d'emménagement en 2020

Ceci est corrélé à une **ancienneté d'emménagement élevée** : près de 60% de la population est installée depuis plus de 10 ans, contre 50% en moyenne à l'échelle nationale. En outre, 72% des habitants sont propriétaires (57% en moyenne en France), ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire.

LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des végétaux sont facilités. Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.

Les retraités demandent une attention particulière lorsque l'on souhaite apporter des modifications au service : faire évoluer leurs habitudes implique de mettre en place un accompagnement fort à travers une communication soutenue.

En parallèle, engager des actions auprès des jeunes publics est une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La **sensibilisation à l'école** (primaires/collèges) permet de toucher une grande partie des usagers, du fait de leur **capacité à influencer sur les habitudes de leurs proches**.

La **population est majoritairement sédentaire**, ce qui constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation. En effet, les usagers connaissent bien leur territoire, il est donc possible de mettre en place des actions sur le long terme. Le faible taux de renouvellement des usagers permet à ceux-ci de s'investir dans des actions à moyens termes.

Toutefois, une communication renouvelée régulièrement et s'adressant dans la mesure du possible spécifiquement aux nouveaux arrivants est conseillée, dans l'optique de les engager le plus tôt possible dans les actions de prévention.

LE DIAGNOSTIC



2 Les données socio-économiques (suite)

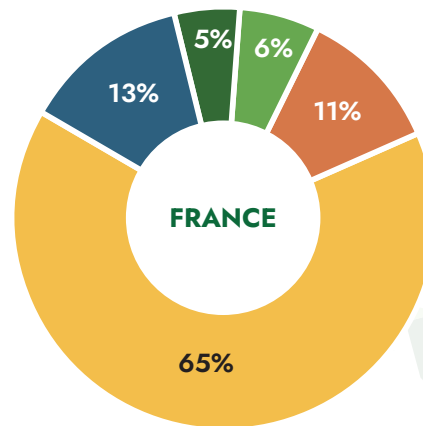
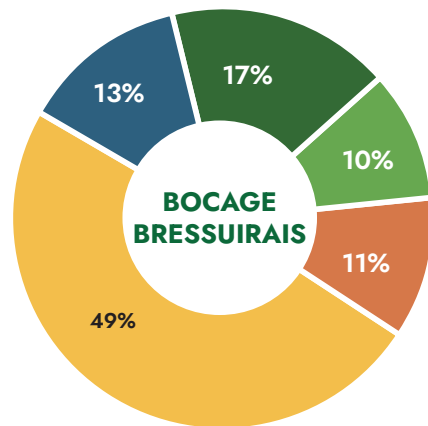
Les non-ménages



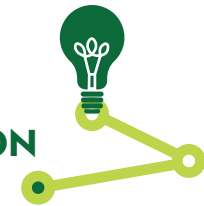
ÉTAT DES LIEUX

2 800 professionnels et administrations œuvrent sur le territoire communautaire.

Parmi ces non-ménages identifiés, près de **1 450 utilisent le service** pour assurer la gestion partielle ou totale de leurs déchets.



Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020



LIEN AVEC LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont plus représentés sur le territoire que sur le reste du territoire national. Cependant, la majorité de ces non-ménages n'utilisent pas le service déchets de la collectivité : ils sortent donc du cadre du PLPDMA.

Les **trois principaux secteurs d'activités au sein de l'Agglomération du Bocage Bressuirais à associer au PLPDMA** sont les suivants :



■ Le secteur tertiaire (**commerces et services, notamment en lien avec le tourisme**) représente 49%, soit une majorité des établissements actifs ;



■ **L'administration publique** représente 13% des établissements actifs, regroupant les communes mais aussi les établissements scolaires. Cette part des actifs constitue une cible d'autant plus pertinente à toucher pour développer des actions d'éco-exemplarité et pour travailler avec les écoles ;



■ **Le secteur de la construction** représente 11% des établissements actifs. Ces entreprises produisent des déchets en partie collectés en déchetterie (gravats, bois, huisseries...).

LE DIAGNOSTIC



3 Les cibles de la prévention

Les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, c'est-à-dire des **typologies d'usagers** qui produisent des déchets qui sont ensuite collectés et valorisés par la collectivité, sont les suivantes :



Ménages

32 000 foyers en maison **3 300** foyers en appartement

La petite enfance

11 crèches

Santé

27 structures de santé dont **17** EHPADS

Professionnels (service)

1 450 petits commerces, campings, hôtels restaurants, commerces alimentaires, etc.

Communes

33 communes de l'agglomération qui produisent des déchets notamment via les services espaces verts et les différents équipements

Scolaires

73 écoles maternelles et primaires (7 200 élèves)
10 collèges **11** lycées



4 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire

Les principaux acteurs locaux ayant un lien avec la prévention des déchets, sont listés ci-dessous :

CONSOMMATION RESPONSABLE



- Jardins de l'Orbrie - projet pilote de bouteilles consignées
- Épicerie solidaires du Secours catholique
- Chantiers Peupins - chantiers d'insertion

INSTITUTIONS



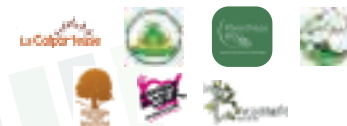
- Chambre de Commerce et d'Industrie 79
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79
- Réseau compost citoyen Nouvelle-Aquitaine
- Chambre d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
- ADEME

RÉEMPLOI ET RECYCLAGE



- Emmaüs Mauléon - seconde vie
- ESIAM - recyclage du bois
- Seconde Vie Bressuire 79 - seconde main
- Au Vide grenier - recyclerie
- Le Secours populaire - braderies
- Les Ateliers du Bocage - collecte des cartouches et palettes en bois
- Recto Verso - réseau économie circulaire
- FabLab l'entrepôt - ateliers réparations
- Accro'Bât - matériauthèque
- 100 Détours - recyclage du bois

SENSIBILISATION



- Association La Colporteuse - éducation à la transition écologique
- Sèvre Environnement - protection de l'environnement
- La parenthèse Éco - ateliers éco-responsables zéro déchets
- Clean Forest - événements de ramassage de déchets
- Bocage Pays Branché - éducation à l'environnement
- Association Sam'bottes - jardinage responsable
- Les Restos du Cœur Deux-Sèvres - actions solidaires
- Association La Buissonnante - Diffusion de connaissances sur le végétal

LE DIAGNOSTIC



5 Le service à l'utilisateur réalisé

L'organisation du service public de gestion des déchets

Ordures ménagères



Collecte en prestation
par la société URBASER

Apport volontaire et porte-à-porte



> Traitement

Unité de Tri, Valorisation, Matière et Énergie du syndicat départemental SMITED79 à Champdeniers (79)
Centre de stockage d'Amailloux (79)

Papiers Emballages



Collecte en régie
des conteneurs collectifs
par la régie de transport
de l'Agglomération

Collecte en prestation
des bacs individuels
par la société URBASER

Apport volontaire et porte-à-porte



> Traitement

Recyclage
UNITRI Mauléon (79)

Verres



Collecte en régie
par la régie de transport
de l'Agglomération

Apport volontaire



> Traitement

Recyclage
VERALLIA Cognac (16)

Biodéchets



Collecte en prestation
par la société URBASER

Porte-à-porte - réservé aux
professionnels - avec facturation



> Traitement

Compostage
BRANGEON Cholet (49)

Déchetteries

Réseau de 6 déchetteries
Gardiennage et rotation des caissons en régie
Accessibles aux professionnels (sauf Bressuire) avec facturation



À noter que la collecte actuelle des biodéchets des professionnels sera prochainement arrêtée afin de se conformer aux exigences réglementaires. Celle-ci fera

l'objet d'un groupement de commande pour assurée la continuité du service. En parallèle, une collecte séparée en composteurs collectés, gérée en régie, sera mise en place pour les ménages afin de garantir un traitement de proximité adapté.

Le service de gestion des déchets est financé par :

- La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** incitative (TEOMi) : c'est un impôt indexé sur la valeur locative du local. Le montant à payer est visible mais non détaillé sur l'avis d'imposition du propriétaire. Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe ;
- La **Redevance Spéciale (RS)** : c'est une redevance à destination des professionnels qui souhaitent un service plus adapté à leurs besoins. Son montant est calculé sur la base du volume de bacs dont dispose le professionnel.

Les **apports des non-ménages sur les déchetteries** de la collectivité sont facturés sur la base d'un volume minimum d'1 m³ ou au poids (kg) ou à l'unité en fonction de leur nature.

LE DIAGNOSTIC



5 Le service à l'utilisateur réalisé (suite)

Les actions de prévention en cours sur le territoire

L'Agglomération mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en matière de prévention et de gestion des déchets, inscrite dans une démarche globale de développement durable. À travers le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) ainsi que le **Contrat d'Objectifs Territorial Économie Circulaire** (COT ECi). Le territoire s'inscrit également dans une dynamique forte en faveur de la croissance verte, à

travers la mise en œuvre du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET), qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser la transition énergétique.

En 2024, l'Agglomération du Bocage Bressuirais dédie 2 agents à temps plein et quelques agents pour des missions ponctuelles sur le sujet de la prévention des déchets. Les actions de prévention réalisées par la collectivité se concentrent essentiellement sur **SIX THÉMATIQUES** :

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La collectivité accompagne chaque année des restaurants scolaires afin de les **sensibiliser au gaspillage alimentaire** et les **guider dans la mise en œuvre d'un programme d'actions** sur cette thématique.

Depuis 2024, l'accompagnement a été élargi aux établissements de santé et foyers du territoire.



LA GESTION DES VÉGÉTAUX

Depuis 2012, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose aux ménages des sessions gratuites d'une heure, une fois par an par foyer, afin de broyer leurs végétaux. En 2024, **158 foyers** ont participé pour un total de près de **166 tonnes** de végétaux broyés.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a ouvert en 2022 la **plateforme du végétal à Cerizay**.



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Impulsé par l'Agglomération du Bocage Bressuirais en 2016, le Réseau Recto Verso a pour objectif de **favoriser les actions de mutualisation et de coopération entre les acteurs économiques** du nord Deux-Sèvres dans le domaine de l'économie circulaire. L'association compte à ce jour plus de 70 adhérents.



L'Agglomération du Bocage Bressuirais soutient techniquement et financièrement la matériauthèque d'Accro'Bât qui intervient sur la déconstruction de bâtiments permettant de réduire les déchets du BTP et d'allonger la durée de vie de ces produits.

LE DIAGNOSTIC



5 Le service à l'utilisateur réalisé (suite)

Les actions de prévention en cours sur le territoire (suite)

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ALIMENTAIRES

Le territoire compte 27 sites de compostage partagé implantés dans les bourgs ruraux. La collectivité a doté plus de 11 500 foyers d'un composteur individuel et estime que près de 55 % des usagers pratiquent le compostage. Cette pratique constitue un levier efficace de réduction des ordures ménagères résiduelles, puisque chaque kilogramme de déchets composté est autant de déchets en moins à collecter, transporter et traiter.

À la suite d'une étude sur le tri à la source des biodéchets, la collectivité prévoit de renforcer le maillage en sites de compostage partagé dans les communes rurales et de déployer des composteurs collectés dans les zones plus denses, afin de permettre aux habitants en logement collectif et/ou sans jardin d'adopter le geste du compostage.



LA CONSOMMATION RESPONSABLE

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a mis en place des programmes pédagogiques et un accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire, à destination des scolaires. Le choix a été fait d'accompagner des écoles ayant un projet global impliquant toutes les classes.

La collectivité participe régulièrement à des salons et **organise des animations et expositions à destination du grand public** : « Tous au compost ! », la semaine européenne de la réduction des déchets, la fête des plantes, etc.

Enfin, L'Agglomération du Bocage Bressuirais accompagne les associations du territoire dans la mise en place de **manifestations éco-responsables** et prête des gobelets réutilisables pour ces événements.



LE RÉEMPLOI ET LA SECONDE MAIN

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a ouvert fin 2022, une **zone de réemploi** sur la déchetterie de Bressuire. Ce dispositif permet de collecter des objets à destination d'Emmaüs et de la matériauthèque Accro'Bât.



LE DIAGNOSTIC



6 L'évolution de la production de déchets

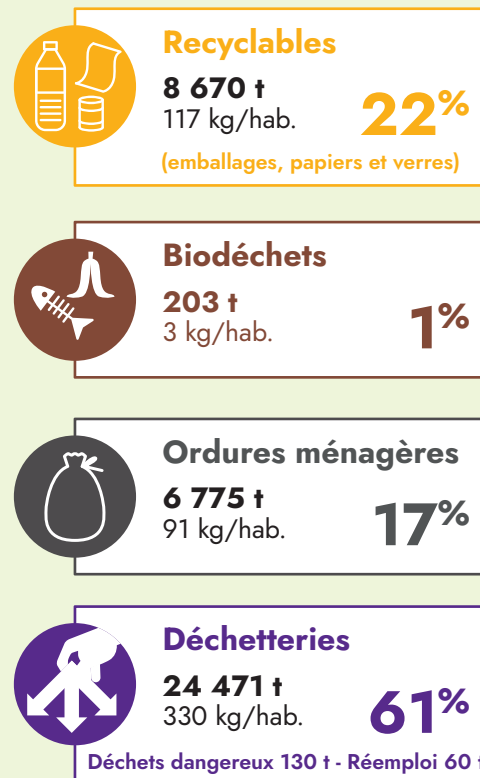
SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS 2024

QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS

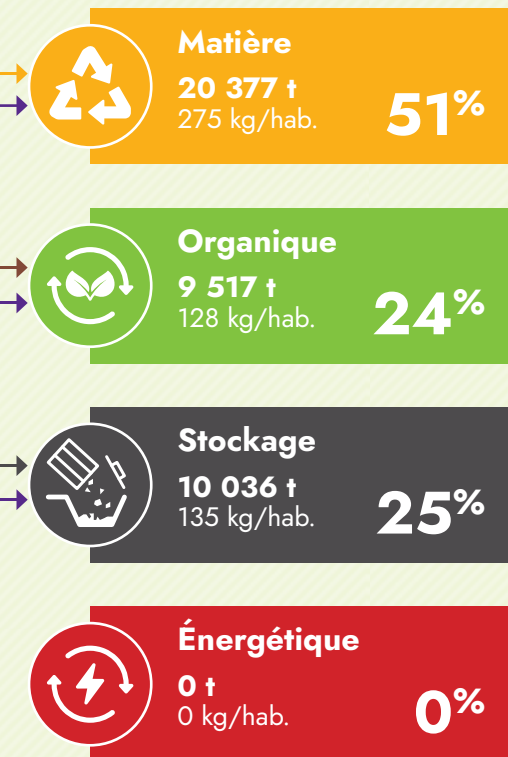
40 119 tonnes
541 kg/hab.



FLUX COLLECTÉS



VALORISATION



Source : Bureau d'étude AJBD

LE DIAGNOSTIC



6 L'évolution de la production de déchets (suite)

L'Agglomération du Bocage Bressuirais par rapport à d'autres territoires

Le PLPDMA concerne l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), collectés par l'Agglomération du Bocage Bressuirais sur son territoire. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des performances de collecte depuis 2010 présentée en kg/an/hab, comparée à des référentiels géographiques et de typologie. Les ratios sont établis sur la base de la population INSEE, permettant des comparaisons aux différents référentiels.

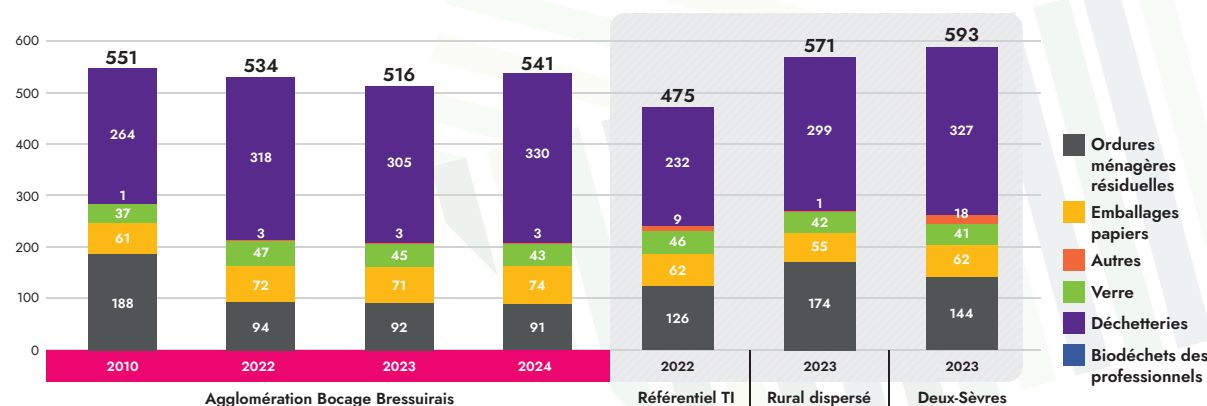
En 2024, la collectivité présente un ratio moyen de Déchets Ménagers et Assimilés collectés de 541 kg/hab, soit une diminution de 2% depuis 2010. **La production moyenne de déchets par habitant a fluctué ces 3 dernières années**, et la répartition des flux depuis 2010 a beaucoup évolué :

■ On constate une diminution très marquée des ordures ménagères résiduelles (-97 kg/hab. depuis 2010) parallèlement à une hausse des recyclables (emballages & papiers). La collectivité affiche de **très bonnes performances** comparativement au référentiel rural dispersé et départemental et comparativement aux collectivités en Tarification Incitative (-30% d'ordures ménagères résiduelles et +20% sur le flux emballages/papiers).

■ En parallèle, le flux de déchetterie a pris une place plus importante (+66kg/hab. entre 2010 et 2024). L'Agglomération se situe dans **la moyenne des collectivités de son département mais très largement au-dessus des collectivités de même typologie (+30kg/hab.) et des collectivités en TI (+100kg/hab. environ).**

L'Agglomération du Bocage Bressuirais présente des performances globales en amélioration depuis 2010, avec de très bonnes performances sur les Ordures Ménagères et Assimilés, par rapport aux collectivités de mêmes typologies, nettement supérieures aux collectivités des Deux-Sèvres et de celles en Tarification Incitative. L'objectif du nouveau PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'insuffler une réelle diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en déchetterie.

Situation du ratio DMA (kg/hab. INSEE)



LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024

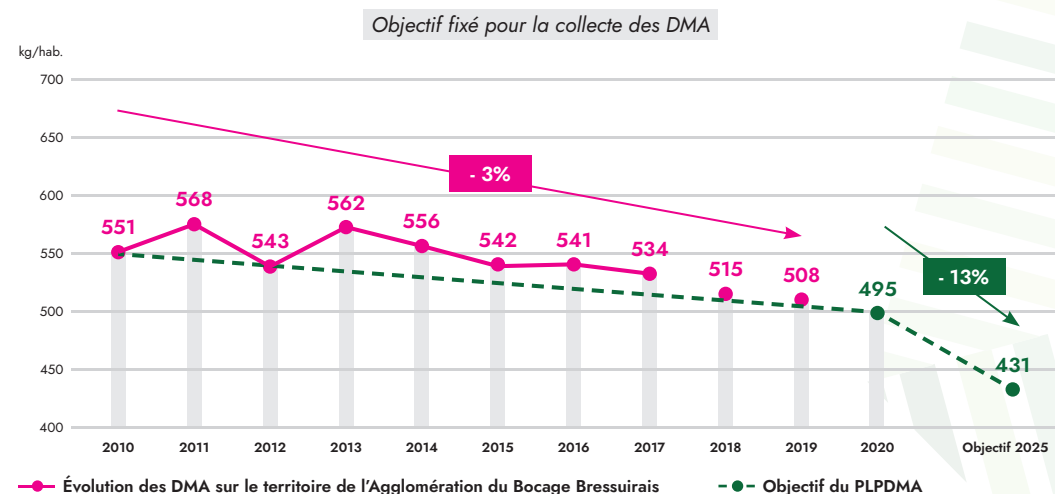


1 Rappel des objectifs et du plan de mise en œuvre

Sur la base d'un diagnostic établi à partir des données de 2017, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a élaboré son premier PLPDMA pour la période 2019-2024, lequel comprenait 22 actions regroupées en 7 axes thématiques.

Rappel des objectifs chiffrés

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de l'Agglomération du Bocage Bressuirais a fixé une trajectoire de réduction des déchets conforme à la LTECV (2015), à savoir une réduction des DMA de 10% entre 2010 et 2020, puis une intensification de l'effort jusqu'à -22% à horizon 2025 par rapport à 2010.



Le plan d'actions retenu

La stratégie l'Agglomération du Bocage Bressuirais s'articulait autour de **sept axes d'intervention complémentaires**, couvrant l'ensemble des enjeux de la prévention. Chaque axe regroupant des actions spécifiques, adaptées aux différents acteurs du territoire afin de mobiliser l'ensemble des forces vives locales dans une dynamique collective et durable.

AXE 1 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

AXE 2 ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

AXE 3 METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE

AXE 4 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

AXE 5 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

AXE 6 RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

AXE 7 ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Voir page suivante : BILAN DES ACTIONS

LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



2 Le Bilan de la mise en œuvre

Les événements marquants

Au cours des cinq années du programme, plusieurs événements et actions structurantes ont marqué la dynamique territoriale en matière de prévention et de gestion des déchets et renforcé la visibilité de l'Agglomération auprès des usagers et acteurs locaux.



Parallèlement à ces nouveaux projets, le territoire a **poursuivi un ensemble d'actions déjà bien ancrées**, contribuant à la consolidation des pratiques de prévention : distribution de composteurs individuels, déploiement du compostage en établissement et du compostage partagé. Les opérations de broyage des végétaux ont été poursuivies auprès des particuliers et développées auprès des collectivités. Le territoire a par ailleurs **renforcé son réseau**

d'entreprises engagées dans la démarche « Recto Verso », consolidant les synergies locales autour de l'économie circulaire. Enfin, le soutien technique et financier a été maintenu à l'association Accro'Bât, pour accompagner les professionnels du secteur BTP dans la réduction, le tri et la valorisation de leurs déchets.

LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

Le bilan des actions

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement des actions du PLPDMA, en distinguant les réalisées ✓ des non-réalisées ✗. Il permet d'orienter les objectifs pour la révision de ce programme en 2026. Au global, sur les 22 actions fléchées par la collectivité, 16 ont été mises en place.

AXE 1 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- ✓ Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et sensibiliser les acteurs aux achats éco-responsables
- ✗ Impliquer les commerces et les restaurants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Les actions menées

- Accompagnement de **12 nouveaux établissements** dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.



- Lancement d'un programme territorial multi-acteurs pour la **lutte contre le gaspillage alimentaire** : réalisation de spectacle, exposition, mise en place d'une soupe solidaire, défi famille anti-gaspi. Ce projet a été intégré à la SERD 2024 sous le thème « Manger mieux, gaspiller moins »

AXE 2 ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- ✓ Développer le compostage domestique
- ✓ Développer le compostage collectif en pied d'immeuble
- ✓ Développer le compostage partagé en établissement
- ✓ Former des bénévoles relais sur le compostage et animer le réseau
- ✓ Poursuivre l'opération de broyage à domicile
- ✓ Participer à la création et à la mise en œuvre d'une plateforme du « cycle végétal » et à la sensibilisation des usagers au jardinage écologique

- ✗ Accompagner les services techniques des communes sur les thématiques de la gestion différenciée des espaces verts et de la réduction des déchets verts
- ✗ Étudier la possibilité de partenariats avec le monde agricole pour la reprise de déchets verts
- ✗ Développer l'élevage domestique de poules pondeuses et sensibiliser à leur utilité pour la réduction des déchets

Les actions menées

Distribution de **3 348 composteurs individuels**

Organisation de **22 réunions d'informations** sur le compostage individuel

660 tonnes de déchets végétaux broyés sur des sessions d'1h.
805 foyers bénéficiaires



27 composteurs partagés en place sur le territoire à l'issue du PLPDMA



○ Ouverture de la **plateforme du végétal** à Cerizay sur 1 000m².

○ Accompagnement de **43 nouveaux établissements** dans la mise en place d'un dispositif de compostage.

- Crèches Les Jardins des lutins (Nueil-Les-Aubiers)
- Groupe Clisson (Moncoutant)
- Ambulances ADS (Cerizay)
- Lycée Maurice Genevoix (Bressuire)
- ADAPEI CAT (St-Porchaire)
- École Ste Bernadette (Noirterre)
- OMA SAS (Cerizay)

○ Réalisation d'une étude pour la mise en place du tri à la source des biodéchets : déploiement en 2026

LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

Le bilan des actions (suite)

AXE 3

METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE

- ✓ Organiser un défi famille zéro déchet
- ✓ Poursuivre le programme pédagogique « mon école zéro déchets » adapté au cycle 3
- ✓ Accompagner les associations et communes sur la prévention des déchets des manifestations
- ✓ Organiser des actions de sensibilisation « grand public » sur la réduction des déchets lors des événements tels que : salon, SDD, SERD, etc.)

Les actions menées

122 classes pour 2496 élèves

ont participé au programme pédagogique de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire.

27 familles participantes au défi « **Famille zéro déchets** »



Participation à **4** événements de **sensibilisation à destination du grand public.**

1 871 manifestations accompagnées dans la gestion de leurs déchets
75 000 gobelets prêtés.



AXE 4

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- ✓ Création d'une ressourcerie à Bressuire (intégrant une offre d'ateliers ou d'animations sur la réparation)
- ✗ Sensibiliser le grand public au réemploi des textiles et à l'achat de vêtements de seconde main
- ✗ Sensibiliser le grand public au réemploi et à la réparation des biens et faire la promotion des acteurs présents sur le territoire (annuaire de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, etc.)

Les actions menées



Récupération des **cartouches d'encre**



173 tonnes captées via la mise en place d'une **zone de réemploi**



365 tonnes détournées via la mise en place de la collecte des menuiseries.

AXE 5

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- ✓ Dynamiser les démarches en faveur de la réduction des déchets des entreprises

Les actions menées

Développement du **réseau Recto Verso** avec **32 nouveaux adhérents**
> Collecte des DEE
> Synergies matières entre acteurs



AXE 6

RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

- ✓ Sensibiliser les élus et les techniciens au réemploi des matériaux issus du BTP

Les actions menées

Soutien financier à l'association Accro'Bât
> Plus de **320 adhérents**
> Près de **100 tonnes réemployées** par an



AXE 7

ÊTRE ÉCO-RESPONSABLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

- ✓ Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics, promouvoir les achats éco-responsables
- ✓ Sensibiliser les élus et les agents de l'Agglomération à la réduction des déchets et plus globalement à un mode de vie éco-responsable (Challenge DEMAIN)

Les actions menées

Lancement dans une **démarche de labellisation** pour la transition écologique (Contrat d'Objectif Territorial) qui a donné lieu à des **ateliers de co-construction** autour de la réduction des déchets végétaux, de l'allongement de la durée de vie des appareils et la lutte contre le gaspillage alimentaire



LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

Les moyens mobilisés

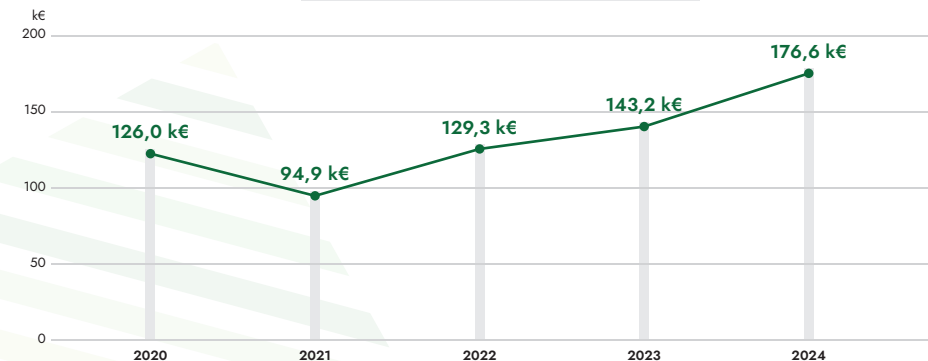
Pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie de prévention des déchets, l'Agglomération a consacré des moyens humains et financiers spécifiques.

■ **Sur le plan humain**, l'Agglomération a toujours dédié un agent à temps plein sur la prévention permettant de suivre, coordonner et animer le programme d'actions. Sur la durée du programme, quelques agents supplémentaires ont été sollicités pour des missions ponctuelles. Un ETP chargé de mission biodéchets a été recruté fin 2024.

■ **Sur le plan financier**, le budget alloué à la prévention s'élève à 670,1k€, sur la durée totale du projet, soit une moyenne de **1,8€/hab./an**.

L'Agglomération s'est appuyée sur un **réseau d'acteurs locaux** (associations, entreprises et réseaux d'entreprises) impliqués dans la démarche.

Budget réalisé pour le PLPDMA 2019-2024



RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX



Réseau d'entreprise favorisant les actions de **mutualisation** et de **coopération** entre les acteurs économiques du nord Deux-Sèvres dans le domaine de l'**économie circulaire**.

32 nouvelles entreprises entre 2020 et 2024 pour un total de 79 adhérents



Association intervenant pour la **réduction des déchets du BTP**. Sollicitée sur le **fonctionnement de la zone de réemploi** de la déchetterie de Bressuire.

45 tonnes captées sur 2023 et 2024



Entreprise solidaire en charge du **démantèlement des menuiseries**.

365 tonnes collectées de 2022 à 2024



Coopérative sociale chargée de la **collecte des cartouches d'encre**.



Association sollicitée sur le **fonctionnement de la zone de réemploi** de la déchetterie de Bressuire.

128 tonnes captées sur 2023 et 2024

LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

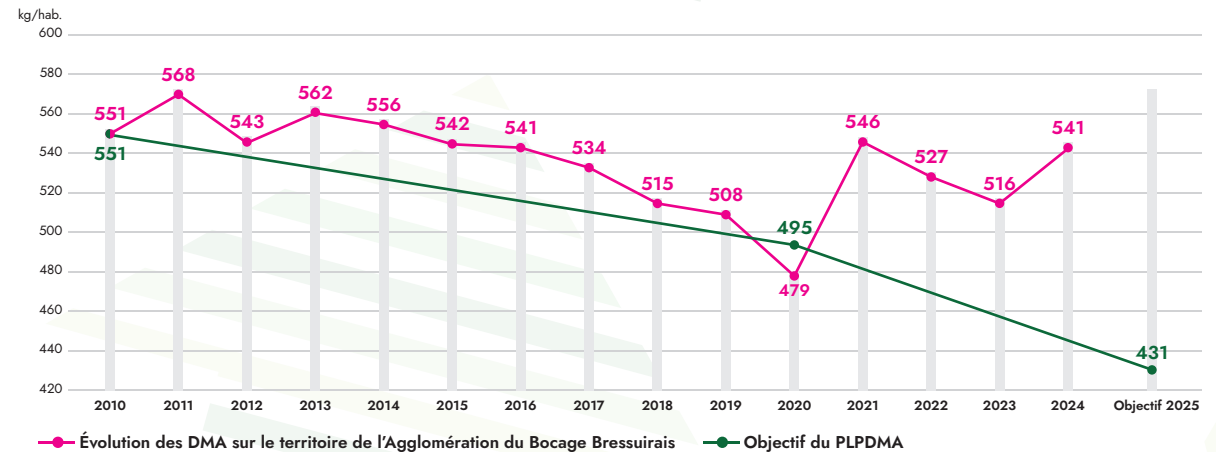
L'atteinte des objectifs

Les objectifs sur les Déchets Ménagers et Assimilés

L'évolution des DMA sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais montre une dynamique globalement favorable depuis 2010, avec une tendance globale à la baisse des ratios par habitant malgré quelques fluctuations ponctuelles. Après une diminution marquée entre 2010 et 2019, les tonnages ont connu une remontée progressive post-crise sanitaire en 2021. Ceux-ci ont diminué nettement jusqu'en 2023, avant de remonter à 541kg/hab. en 2024, année marquée par une forte hausse des tonnages collectés en déchetterie.

Si la trajectoire observée reste pour l'instant au-dessus de l'objectif fixé par le PLPDMA pour 2025, les résultats **traduisent néanmoins des efforts de réduction et une prise de conscience progressive des enjeux de prévention.**

Évolution du ratio DMA collectées (kg/hab.) sur la durée du PLPDMA 2019-2024, depuis 2010 et en comparaison aux objectifs fixés pour 2025



Les objectifs sur les déchetteries

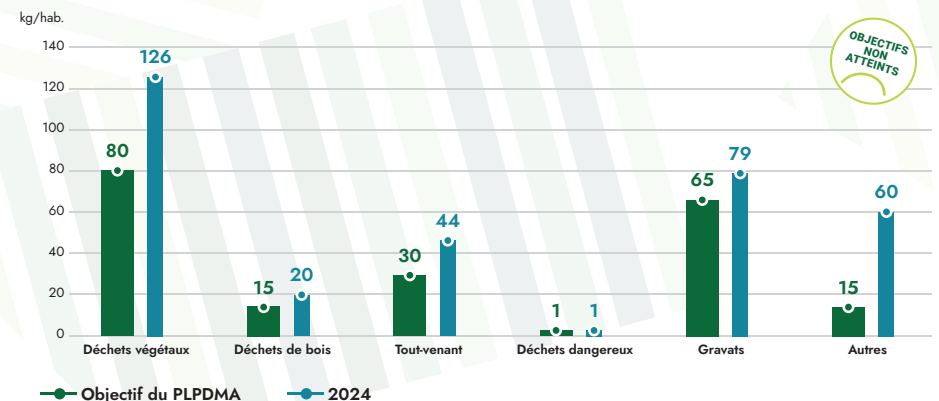
Entre 2010 et 2024, les tonnages réceptionnés en déchetterie sont passés de **264 à 330kg/habitant**, soit une **hausse globale de près de 20%** malgré les **objectifs de réduction à la source** fixés pour 2025 (206 kg/hab).

Les objectifs de réduction fixés par l'Agglomération sur les flux prioritaires identifiés ont été atteints sur les déchets dangereux. En revanche, les végétaux ont progressivement augmenté depuis 2020 et restent le flux le plus important collecté en déchetterie, représentant près du tiers des apports. Plusieurs points pour expliquer cette tendance :

- Des caractéristiques paysagères du territoire (bocage), qui rendent mécaniquement **les volumes de végétaux plus élevés** que la moyenne ;
- L'absence de contrôle d'accès en déchetterie qui favorise les apports extérieurs des collectivités voisines qui elles, ont ce dispositif d'accès.

Même s'ils sont en baisse depuis 2022, les ratios de tout-venant et de gravats sont près de 1,5 fois supérieurs aux objectifs fixés. Enfin les déchets de bois n'ont que **très peu évolué**, se maintenant autour des 20kg/hab. depuis 2020.

Bilan 2024 des ratios de déchets collectés en déchetterie (kg/hab.)



LE BILAN DU PLPDMA 2019-2024



2 Le Bilan de la mise en œuvre (suite)

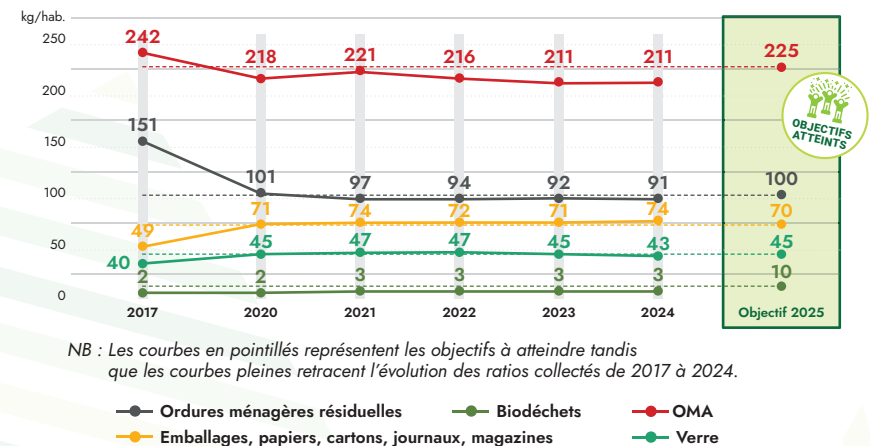
L'atteinte des objectifs (suite)

Les objectifs sur les Ordures Ménagères et Assimilés

L'évolution globale des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) traduit une diminution des tonnages, passant de **242kg/hab. en 2017** à **211kg/hab. en 2024**, soit une **diminution de près de 13%** depuis le diagnostic du PLPDMA de 2019. Cette baisse s'explique par plusieurs points :

- la **fraction des ordures ménagères** est celle qui a connu la plus forte diminution, passant de **151kg/hab. en 2017** à **91kg/hab. en 2024**, soit une **réduction de 40%**. Cette évolution positive reflète les effets combinés de la mise en place de la Tarification Incitative, et de la mise en place progressive des actions de prévention.
- Les **emballages** connaissent une progression importante sur la période. Après une hausse marquée entre 2017 et 2020, les quantités d'emballages collectées **se stabilisent autour de 72kg/hab.**, l'objectif de 70kg/hab. ayant été atteint dès la 1ère année de mise en place du programme. Cela s'explique en partie par la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2019.
- Le **verre** progresse légèrement, passant de **40kg/hab. à 43kg/hab.** en 7 ans, avec un pic sur 2021 et 2022 à 45kg/hab. Jusqu'en 2023, la collectivité avait atteint son objectif de ratio collecté sur ce flux.
- Enfin, les quantités de **biodéchets** collectés auprès des professionnels restent en deçà de l'objectif de **10 kg/hab.** à horizon 2025. Leur détournement reste donc à renforcer, notamment via un accompagnement dédié prévu par la collectivité.

Évolution du ratio OMA collectées (kg/hab.) sur la durée du PLPDMA, depuis le diagnostic de 2017 et en comparaison aux objectifs fixés pour 2025



Ainsi, si les résultats globaux des OMA sont très satisfaisants (l'objectif OMA 2025 : 225 kg/hab, étant déjà dépassé), **les marges de progression** se situent désormais dans le déploiement du tri des biodéchets et la poursuite de la réduction à la source des emballages et déchets résiduels.



3 Conclusion et perspectives

Malgré des résultats contrastés sur les ratios collectés en déchetterie, le **bilan du PLPDMA 2019-2024 reste positif**. La **majorité des actions prévues** ont été mises en œuvre, et la dynamique partenariale engagée entre les services de l'Agglomération, les communes, les associations et les autres acteurs économiques a permis de **faire évoluer les pratiques et de renforcer la prévention** sur le territoire. Certaines **actions phares**, notamment autour du compostage de proximité, du réemploi ou de la communication, ont démontré leur **efficacité et leur capacité à mobiliser durablement les usagers**.

De nombreux objectifs fixés ont été atteints, pour autant, **les moyens alloués demeurent encore modérés**, et des **marges de progression importantes subsistent**. Le futur PLPDMA s'attachera à consolider et amplifier l'impact des actions déjà engagées et à développer de nouveaux leviers structurants de manière **à réduire durablement les DMA à la source**. La mise en œuvre du futur PLPDMA a pour objectif de contenir la tendance haussière des tonnages collectés par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, autour de **35 750 tonnes en 2031**.

LES PROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031



1 Analyse AFOM

Forces

- Des **performances qui s'améliorent depuis de nombreuses années**, notamment sur les OMA
- Un **travail déjà engagé sur différentes thématiques** : gaspillage alimentaire, gestion des déchets végétaux, réemploi, consommation responsable, etc.
- Un **tissu associatif dense** avec de nombreux acteurs de la prévention mobilisables
- Des **moyens humains suffisants** dédiés à la prévention

Faiblesses

- Des **apports en déchetterie très élevés qui continuent d'augmenter**

Opportunités

- La **généralisation** en cours des **dispositifs de tri à la source des biodéchets** avec mise en place à venir d'une **collecte séparée** de ces derniers
- Des marges de manœuvre dans la **réduction des déchets en déchetterie**

Menaces

- Un **contexte économique haussier** qui rend toute évolution de service plus difficile à mettre en œuvre
- Une incertitude sur l'avenir des filières Responsabilité Élargie du Producteur qui complique l'élaboration de projets à long terme

LES PROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031



2 Les objectifs de l'Agglomération du Bocage Bressuirais

En cohérence avec les objectifs réglementaires nationaux et régionaux (voir p.4), l'Agglomération fixe les objectifs du PLPDMA 2026-2031 suivants :

	2010	2024	Objectifs 2031
Biodéchets (collecte)	1 kg/hab.	4 kg/hab.	5 kg/hab.
Ordures ménagères	188 kg/hab.	91 kg/hab.	85 kg/hab.
Verres	37 kg/hab.	43 kg/hab.	40 kg/hab.
Recyclables	61 kg/hab.	74 kg/hab.	70 kg/hab.
Ordures Ménagères et Assimilées	287 kg/hab.	213 kg/hab.	200 kg/hab.
Végétaux	105 kg/hab.	127 kg/hab.	90 kg/hab.
Gravats	76 kg/hab.	80 kg/hab.	75 kg/hab.
Tout-venant	38 kg/hab.	31 kg/hab.	28 kg/hab.
Briques plâtrières		13 kg/hab.	13 kg/hab.
Reemploi	0 kg/hab.	1 kg/hab.	3 kg/hab.
Déchets dangereux	1 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.
Fillières Responsabilité Élargie du Producteur	44 kg/hab.	96 kg/hab.	59 kg/hab.
DEEE			
Textile			
PMCB			
ABJ / ABJ th / ASL			
Pneumatiques			
EIC			
Autres déchets			
Apport en déchetterie	264 kg/hab.	334 kg/hab.	270 kg/hab.
TOTAL DMA	551 kg/hab.	546 kg/hab.	470 kg/hab.

Stockage
des déchets
non dangereux
non inertes

En 2024 : 10 040 tonnes,
soit 25% sont stockées

objectif national
2035
10%

Valorisation
matière des déchets
non dangereux
non inertes

En 2024 : taux de valorisation
Bocage Bressuirais = 71,6%

objectif régional
2030
70%

LES PROJECTIONS DU PLPDMA 2026-2031



3 Les moyens mobilisés

Pour mettre en œuvre efficacement cette stratégie de prévention des déchets, l'Agglomération du Bocage Bressuirais va continuer à consacrer des moyens humains et financiers dédiés. Parallèlement, elle continuera à développer des partenariats avec les acteurs locaux de son territoire (associations, établissements, entreprises).

■ Sur **le plan humain**, l'Agglomération dédiera un agent à temps plein sur la prévention permettant de suivre, coordonner et animer le programme d'actions. Sur la durée du programme, quelques agents supplémentaires seront sollicités pour des missions ponctuelles. Un ETP chargé de mission biodéchets renforcera l'équipe en 2026 et 2027.

■ Sur **le plan financier**, le budget alloué à la prévention oscillera entre **1,50€ et 1,80 €/hab./an**.



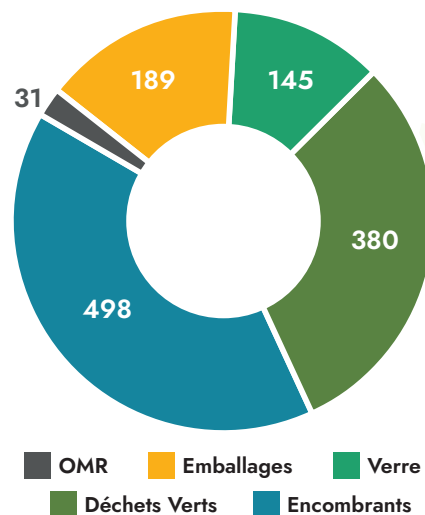
4 Les impacts environnementaux

La majeure partie des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) générées par la gestion des déchets sont liées à deux étapes techniques :

- **La collecte/le transport** : effectuées par des véhicules à combustion, ces étapes techniques génèrent une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO₂), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement.
- **Le traitement** : les étapes de traitement des déchets sont toutes génératrices de GES, à des degrés divers selon le mode de traitement (stockage, incinération, tri, compostage, méthanisation, etc.) ;

*tonnes de CO₂ équivalent

Bilan des GES évités en tCO₂eq* par le PLPDMA



Soit =



La réduction des déchets attendue par la mise en œuvre de ce PLPDMA 2026-2031, permet de réaliser des gains environnementaux en impactant à la baisse les émissions de GES. Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (exprimées en tonnes de CO₂ équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

Le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2031 environ 1 245 tonnes de CO₂ équivalent par an à l'échelle de la collectivité, soit une réduction de près de 11% des émissions de GES par rapport à aujourd'hui.

À noter que cette diminution est majoritairement liée à la baisse des émissions en lien avec le traitement des végétaux et encombrants.

LE PLAN D' ACTIONS



1 Les concertations

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a mené plusieurs phases de concertation afin d'élaborer un plan d'actions adapté au territoire.

Concertations collectives



Un premier atelier, organisé avec les membres de la CCES, avait pour objectif de faire émerger des idées et d'initier un travail de co-construction du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets. Les échanges ont porté sur trois thématiques principales :

- la réduction des végétaux,
- l'allongement de la durée de vie des appareils et des produits,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

À l'issue de cet atelier, le service prévention a retenu les actions jugées techniquement et financièrement réalisables par la direction.

Lors du second atelier, les participants ont travaillé à la rédaction des fiches actions correspondant aux thématiques retenues.

Concertations individualisées



Pour approfondir les idées issues des ateliers collectifs, la direction de la prévention des déchets a souhaité rencontrer différents acteurs locaux en entretien individuel. Au total, 12 structures ont été consultées :

- La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres,
- Emmaüs,
- L'association Parentalité & Partage,
- Le CPIE de Sèvre et Bocage,
- Les Restos du Cœur,
- La Croix-Rouge,
- Le Secours Populaire,
- L'association La Buissonnante,
- Bocage Pays Branché,
- Les Centres Socio-Culturels du territoire.

Ces entretiens ont été particulièrement riches en idées et ont permis d'approfondir la réflexion autour des fiches actions.

LE PLAN D' ACTIONS



2 Les Fiches actions

AXE 1

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- 1.1** Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 1.2** Organiser des rencontres à destination des agents de restauration collective
- 1.3** Sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 1.4** Sensibiliser les foyers du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 1.5** Étudier la mise en place d'une filière de dons de la restauration collective et restaurateur vers des frigos partagés ou associations

AXE 2

ÉVITER LA PRODUCTION DE VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- 2.1** Accompagner la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie
- 2.2** Rencontrer les professionnels du paysage
- 2.3** Favoriser le circuit court des végétaux et des biodéchets
- 2.4** Poursuivre l'opération de broyage à domicile
- 2.5** Soutenir la location de broyeur
- 2.6** Organiser des sessions de broyage en déchetteries
- 2.7** Créer un nouveau guide éco-jardinier & compostage
- 2.8** Étudier la mise à disposition d'enclos pour la dégradation des végétaux
- 2.9** Développer le compostage domestique
- 2.10** Développer le compostage collectif
- 2.11** Sécuriser la filière des biodéchets des professionnels

AXE 3

METTRE EN PLACE ET RENFORCER LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE (ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ)

- 3.1** Animer des programmes pédagogiques
- 3.2** Accompagner les associations et les communes lors des manifestations
- 3.3** Faciliter l'échange ou le don de matériels entre associations
- 3.4** Promouvoir et rendre accessible l'usage des couches lavables
- 3.5** Encourager l'apport des contenants dans les commerces alimentaires
- 3.6** Aider à la mise en place de la consigne sur les contenants des producteurs locaux
- 3.7** Organiser des actions de sensibilisation « grand public »

AXE 4

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- 4.1** Poursuivre le développement des zones de réemploi
- 4.2** Étudier la création d'une plateforme du réemploi
- 4.3** Accompagner les artisans dans la labellisation (Label Répar'acteur/Bonus réparation)
- 4.4** Soutenir l'organisation de gratifierias et bourses vêtements & jouets
- 4.5** Soutenir le développement des Repair'café
- 4.6** Mettre en place des collectes temporaires spécifiques
- 4.7** Sensibiliser le grand public et lycéens au réemploi des textiles et à l'achat de vêtements de seconde main

AXE 5

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- 5.1** Inciter à la réduction des emballages via une tarification spécifique des professionnels
- 5.2** Accompagner la démarche : Référents matière en industrie (PACTE Efficacité Matière)
- 5.3** Aider les entreprises à l'application du décret des « 9 flux »
- 5.4** Accompagner les professionnels à la réduction des déchets
- 5.5** Accompagner les hébergeurs à la réduction des déchets

AXE 6

RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

- 6.1** Promouvoir l'association Accro'Bât
- 6.2** Accompagner la démarche : Brocante aux matériaux
- 6.3** Promouvoir le Label 2EC (Engagement Économie Circulaire construction et aménagement)

AXE 7

RÉDUIRE LES DÉCHETS MARINS

- 7.1** Sensibiliser les scolaires et le grand public
- 7.2** Accompagner les associations ou établissements scolaires dans la mise en place de marche de ramassage des déchets
- 7.3** Accompagner les communes et les associations organisatrices d'événements sur la collecte des mégots

Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Établissements scolaires
- Établissements médicosociaux

Partenaires à mobiliser

- Communes
- Association d'éducation à l'environnement

Communication

- Affiches restaurant
- Site internet
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

Période de réalisation :

- 2026 – 2031

Priorité ++

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Association en charge du diagnostic

Financiers

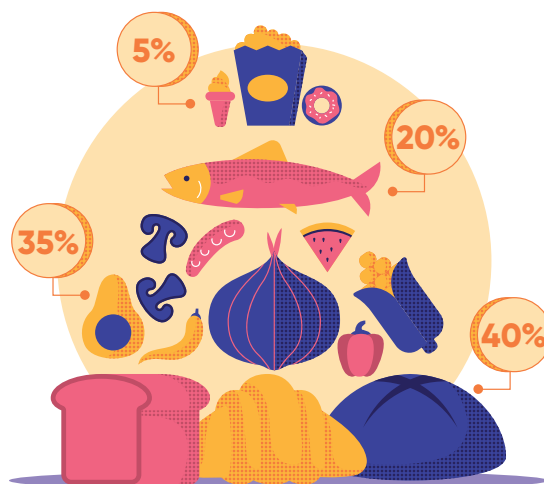
6000 €/an
pour deux diagnostics



En France, chaque année, près de 20 % de la nourriture produite finit à la poubelle.

Depuis 2014, l'Agglomération accompagne les restaurants scolaires du territoire par un diagnostic complet (pesée de repas servi et non-servi, production/approvisionnement, organisation du service...).

L'objectif est de continuer d'accompagner les restaurants scolaires, qui sont des vecteurs importants de sensibilisation auprès des enfants, et également d'accompagner les établissements publics de soins qui, de par leur activité continue, sont de plus gros producteurs.



Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires
- Sensibiliser le personnel, les encadrants, convives, municipalité

Mise en oeuvre

- Sélectionner deux établissements par an (si possible sur la même ville)
- Réaliser deux semaines de pesées entrecoupées de 5 semaines
- Présenter les résultats du diagnostic et les axes de travail à mettre en place par l'établissement

Indicateurs suivis

- Nombre d'établissements sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

Le badge "Collectivité éco-exemplaire" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

Organiser des rencontres à destination des agents de restauration collective

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Personnels / Employés
- Établissements scolaires
- Élus

Partenaires à mobiliser

- Direction Dév. Économique
- Structures d'éducation à l'environnement
- CREPAQ

Communication

- Mailing - phoning
- Site internet
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

Période de réalisation :

- 2026 – 2031

Priorité ++

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Association en charge du diagnostic

Financiers

1000 €/an
pour deux réunions à l'année

Dans la restauration collective, le gaspillage alimentaire représente en moyenne 120g/convive/repas.

Nous avons pu constater, au fur et à mesure des diagnostics, que le personnel de restauration et la direction des établissements échangent très peu avec leurs confrères du territoire au sujet des problématiques rencontrées ou des bonnes pratiques mises en place.

L'objectif est de programmer des rencontres entre pairs sur différentes thématiques : approvisionnement, menus, animation, prestations externalisées...



Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires
- Sensibiliser et informer le personnel, les encadrants, la municipalité

Mise en oeuvre

- Diagnostic territorial (nombre de restaurants scolaires, type d'organisation, nombre de convives...)
- Établir des groupes ayant des centres d'intérêt commun sur les thématiques
- Réaliser 2 rencontres par an en co-animation avec une structure locale compétente et le retour d'expérience d'un agent de restauration

Indicateurs suivis

- Nombre d'établissements sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

Sensibiliser les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Jeunes Public

Partenaires à mobiliser

- Établissements scolaires
- Structures d'éducation à l'environnement

Communication

- Site internet
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

Période de réalisation :

- 2025 – 2031

Priorité ++

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Association en charge des programmes pédagogique

Financiers

3 000 € par établissement

En France, le gaspillage alimentaire à domicile représente en moyenne 30kg/personne/an.

Lors des diagnostics en établissements scolaires proposés en action 1.1, il est important de sensibiliser les élèves sur plusieurs séances en classe.

L'objectif est de sensibiliser les élèves sur toute la chaîne alimentaire, du producteur en passant par l'assiette jusqu'à la valorisation des biodéchets, tout en les sensibilisant sur l'impact du gaspillage alimentaire et les faire réfléchir sur les moyens d'actions qu'ils peuvent mettre en œuvre à leur échelle et au sein de leur famille.



Le but de cette action

- Sensibiliser les élèves de l'établissement ayant reçu un diagnostic

Mise en oeuvre

- Réunion de présentation auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Indicateurs suivis

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

Sensibiliser les foyers du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Centres Socioculturel
- Structures d'éducation à l'environnement
- Direction de la communication

Communication

- Site internet
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

Période de réalisation :

- 2025 – 2031

Priorité ++

Moyens mobilisés

- Humains**
- Chargé de prévention
 - Intervenant ateliers

- Financiers**
- Prestation atelier : 550€ à raison de deux ateliers par an

Les ménages sont les premiers responsables du gaspillage alimentaire : à eux seuls, ils en génèrent 39%, soit près de 100 € par habitant qui finissent à la poubelle chaque année.

À la suite des diagnostics en établissements scolaires proposés en action 1.1, et du programme pédagogique associé, il est important de sensibiliser également les foyers.

L'objectif est de sensibiliser les foyers sur l'impact du gaspillage alimentaire et leur donner des astuces à mettre en œuvre en leur proposant des ateliers pratiques tels que la préparation des repas, organisations des courses, conservation des aliments, valorisation des matières organiques...



Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires
- Sensibiliser les foyers du territoire.

Mise en œuvre

- Réunion de présentation auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Indicateurs suivis

- Nombre de foyers sensibilisés
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

Étudier la mise en place d'une filière de dons de la restauration collective

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Restaurants collectifs et commerciales
- CREPAQ
- Associations de dons alimentaires

Communication

- Site internet
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires

Période de réalisation :

- 2025 – 2031

Priorité ++

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Responsable et agent de restauration

Financiers

5000 €/ frigos dont 1000€ pris en charge par le CREPAQ. 50% du reste à charge prise en charge commune.

En France, 16% de la population est touchée par la précarité alimentaire.

Dans la restauration collective le gaspillage alimentaire représente en moyenne 120g/convives/repas, en restaurant commercial 105g/convives/repas. Une part de ce gaspillage alimentaire concerne les aliments non-servis, suivant l'équipement du restaurant celui-ci ne peut pas systématiquement être repassé le lendemain.

L'objectif est de développer sur les communes de l'Agglomération, pour lequel un diagnostic aura préalablement été effectué, la mise en place de Frigo Zéro Gaspi® développé par CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle Aquitaine) qui en assure la responsabilité morale, juridique et technique.



Le but de cette action

- Réduire les quantités de déchets alimentaires

Mise en oeuvre

- Diagnostic de gaspillage alimentaire (restauration collective et commerciale)
- Concertation avec les communes du territoire

Indicateurs suivis

- Nombre de repas déposé chaque jour
- Réduction du gaspillage alimentaire (%)

Accompagner la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public
- Entreprises

Partenaires à mobiliser

- Structures de formation jardin éco-responsable
- Structures d'éducation à l'environnement
- Direction de la communication

Communication

- Affiche, campagne radio, campagne cinéma, flan de benne
- Stand mobile

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Végétaux

Période de réalisation :

- 2028

Priorité ++

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Direction de la communication

Financiers

5 000 € pour la campagne de communication

Un usager dépose en moyenne 119kg de végétaux par an sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, contre 101kg en moyenne sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine*.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a établi en 2024 un schéma directeur des déchetteries qui comprend la refonte de l'ensemble des déchetteries, l'optimisation et la mise en place du contrôle d'accès par carte. La mise en œuvre du schéma directeur débutera en 2026 pour une durée de 10 ans.

On peut observer sur la collectivité voisine ayant mis en place le contrôle d'accès une diminution de l'ordre de -18% du tonnage de végétaux déposé.

L'objectif est de mener à une campagne d'information sur le nouveau dispositif en amont de la mise en place, en orientant notamment les usagers vers une gestion des végétaux à la parcelle.



Le but de cette action

- Réduire l'apport de végétaux en déchetterie
- Sensibiliser les usagers à des techniques de jardinage éco-responsable

Mise en œuvre

- Création d'une campagne de communication
- Sensibilisation des usagers en bas de quai de déchetterie

Indicateurs suivis

- Tonnage de végétaux

*source : Production de Déchets Ménagers et Assimilés en région | Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire www.ordec.arec-nouvelleaquitaine.com/dechets-menagers-et-assimiles/production-de-dechets-menagers-et-assimiles-en-region

Rencontrer avec les professionnels du paysage

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Entreprises

Partenaires à mobiliser

- Structures de formation jardin éco-responsable
- Structures d'éducation à l'environnement
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Communication

- Mailling
- Phoning

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Végétaux

Période de réalisation :

- 2027 – 2028

Priorité ++

Moyens mobilisés

- Humains**
- Chargé de prévention
 - Structures de formation

- Financiers**
- Prestation atelier : 550€ à raisons de 4 ateliers sur les années 2027/2028

Chaque année, les professionnels génèrent 747 tonnes d'apport de végétaux.

L'Agglomération du Bocage Bressuirais a établi en 2024 un schéma directeur des déchetteries qui comprend la refonte de l'ensemble des déchetteries, l'optimisation et la mise en place du contrôle d'accès par carte. La mise en place du contrôle d'accès débutera en 2028.

Les apports de végétaux des professionnels (pour les professionnels identifiés en déchetterie) représentent, en moyenne depuis 2012, 9% des apports totaux, soit 747 tonnes/an (10 kg/an/hab. en moyenne). On peut tout de même observer un écart important d'apport entre les professionnels.

L'objectif est de rencontrer ces professionnels du paysage, en premier lieu les auto-entrepreneurs, pour leur proposer des temps d'échange et de sensibilisation à la gestion des espaces verts responsable.



Le but de cette action

- Réduire l'apport de végétaux en déchetterie
- Sensibiliser les professionnels à des techniques de jardinage éco-responsable

Mise en oeuvre

- Ateliers / formation éco-jardinier

Indicateurs suivis

- Tonnage de végétaux

Favoriser le circuit court des végétaux et des biodéchets

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Agriculteurs
- Entreprises

Partenaires à mobiliser

- Chambre d'Agriculture
- Bureau d'étude
- Réseau Compost Citoyen

Communication

- Article

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires
- Végétaux

Période de réalisation :

- 2026 – 2028

Priorité +++

Moyens mobilisés

Humains

- Responsable équipements, traitement et data
- Chargé de prévention
- Responsable déchetterie

Financiers

Étude : 15 000 €
Installation : 30 000 €/plateforme max

L'Agglomération du Bocage Bressuirais collecte chaque année 8 700 tonnes de végétaux et de biodéchets, traités par un prestataire privé.

À la suite du déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets, le tonnage de biodéchets est estimé à 114 tonnes pour les usagers et 218 tonnes pour les professionnels. La direction de la prévention et de la valorisation des déchets envisage de mailler le territoire avec plusieurs plateformes dédiées aux végétaux et aux biodéchets, en partenariat avec les agriculteurs.

L'objectif est de structurer une filière de traitement de proximité pour ces matières, permettant leur valorisation in situ via un retour au sol chez l'agriculteur. Ces plateformes constitueraient également des points de dépôt pour les professionnels du paysage, leur offrant un service logistique de proximité adapté à leurs besoins opérationnels.



Mise en oeuvre

- Appel à manifestation auprès des agriculteurs (Article Newsletter Chambre Agriculture + service agriculture l'Agglomération)
- Étude de faisabilité avec la Chambre d'Agriculture et la DREAL
- Étude modèle économique
- Lancement d'une période test + analyse des tests
- Démarrage progressif des plateformes

Indicateurs suivis

- Tonnage de végétaux et biodéchets

Poursuivre l'opération de broyage à domicile

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- Prestataire de broyage

Communication

- Site Internet
- AggloMag
- Panneau déchetterie
- Réunion compostage

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Végétaux

Période de réalisation :

- 2025 – 2031

Priorité déjà en place

Moyens mobilisés

Humains

- Prestataire de broyage
- Chargé de prévention

Financiers

Prestation de broyage
8 000 €/an

Depuis 2012, chaque foyer peut bénéficier d'une heure de broyage gratuite par an.

Le prestataire de service intervient au domicile des particuliers. Les résidus sont laissés sur place, accompagnés de conseils pratiques pour leur utilisation au jardin.

L'objectif de ce dispositif vise à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que le paillage et le compostage, afin de limiter les apports en déchetterie et enrichir les sols localement.



Mise en oeuvre

- Convention avec un prestataire de broyage
- Prise de rendez-vous direct entre l'utilisateur et le prestataire

Indicateurs suivis

- Suivi des heures de broyage via la facturation

Soutenir la location de broyeur

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- Loueurs de broyeur

Communication

- Site Internet
- AggloMag
- Panneau déchetterie
- Réunion compostage

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Végétaux

Période de réalisation :

- 2027 – 2031

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains**
- Chargé de prévention
 - Service finance

- Financiers**
- Enveloppe de soutien 5 000€/an

Depuis 2012, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose un service de broyage à domicile pour encourager les foyers du territoire à valoriser leurs végétaux sur place.

Afin de renforcer cette démarche et s'adapter au plus grand nombre de foyers, la direction Déchets envisage de compléter ce dispositif par une aide financière destinée aux usagers louant un broyeur auprès d'un professionnel local.

L'objectif est de proposer un soutien financier aux usagers souhaitant louer un broyeur auprès d'un professionnel conventionné. Ce soutien prendra la forme d'un remboursement de 50% du coût de la location, dans la limite de 100 € par foyer et par an, et sous réserve du budget annuel alloué à cette opération.



Mise en oeuvre

- Rencontrer les loueurs de broyeurs du Bocage Bressuirais
- Conventionner avec les professionnels
- Versement du soutien après présentation de la facture

Indicateurs suivis

- Suivi du nombre de foyer soutenus via la facturation

Organiser des sessions de broyage en déchetteries

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- Prestataire de broyage

Communication

- Site Internet
- AggloMag
- Panneau déchetterie
- Réunion compostage

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Végétaux

Période de réalisation :

- 2026 – 2031

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Prestataire de broyage
- Chargé de prévention

Financiers

Prestation de broyage
1 200 €/an
soit 4 demi-journées par an

Depuis 2012, 805 foyers du Bocage Bressuirais ont bénéficié du service de broyage à domicile proposé par l'Agglomération.

Afin de renforcer cette démarche et s'adapter au plus grand nombre de foyers, la direction Déchets envisage de compléter ce dispositif par des sessions collectives de broyage en déchetterie.

L'objectif est de permettre aux usagers de réserver en ligne, sur des créneaux prédéfinis, un rendez-vous à la déchetterie pour faire broyer leurs végétaux. Lors de cette opération, des conseils pratiques leur seront donnés pour réutiliser le broyat au jardin. Ceux qui ne souhaitent pas repartir avec leur broyat pourront le déposer dans une zone dédiée, accessible à d'autres usagers.



Mise en oeuvre

- Organiser un calendrier de session de broyage avec le prestataire de broyage à domicile
- Mise en place d'un calendrier de prise de rendez-vous

Indicateurs suivis

- Suivi des m³ de végétaux broyés

Créer un nouveau guide éco-jardinier & compostage

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- Direction de la communication
- Réseau Compost Citoyen

Communication

- Site internet
- Guide papier

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Végétaux
- Déchets alimentaires

Période de réalisation :

- 2026

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Direction de la communication

Financiers

Édition des guides : 500 €/an

L'Agglomération du Bocage Bressuirais propose gratuitement aux usagers deux guides pratiques : Petit guide du compostage et Valorisation et réduction des végétaux.

Le premier guide présente les différentes étapes du compostage ainsi que les usages possibles du compost au jardin. Le deuxième guide présente les différentes techniques d'un jardin éco-responsable.

L'objectif est d'associer ces deux guides afin de ne faire qu'un seul support pour les usagers, retravailler le guide afin que celui-ci présente les nouvelles solutions de compostage des villes, et la mise à disposition de bacs pour la dégradation des végétaux.



Mise en oeuvre

- Travailler le contenu des guides
- Mise en forme et édition par le service communication

Indicateurs suivis

- Nombre de commandes des guides

Étudier la mise à disposition d'enclos pour la dégradation des végétaux

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages
- Grand public
- Entreprises

Partenaires à mobiliser

- Structure ESS locale

Communication

- Site internet
- Affiche
- Réseaux Sociaux

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Végétaux

Période de réalisation :

- 2027 – 2031

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains ■ Chargé de prévention

Financiers À déterminer

Sur le territoire de l'Agglomération, chaque usager dépose en moyenne 119 kg de végétaux par an en déchetterie.

Pourtant, plus d'un foyer sur deux composte déjà, grâce aux campagnes de distribution gratuite de composteurs mises en place depuis 2011.

Cependant, certains usagers continuent d'apporter leurs végétaux en déchetterie, notamment lorsque le volume de branchages dépasse la capacité du composteur. Il s'agit souvent de personnes disposant de jardins très paysagers, qui ne souhaitent pas y entreposer leurs végétaux pour des raisons esthétiques.

L'objectif est de mettre à disposition des usagers du territoire des enclos à végétaux, tout en sensibilisant aux bénéfices écologiques de la conservation des branchages sur leur parcelle. Ces enclos favorisent le développement de la biodiversité locale : oiseaux, lézards, coléoptères, vers, papillons, et apportent également une dimension esthétique à l'aménagement paysager.



Mise en oeuvre

- Sourcing bac de broyat en kit
- Vente en réunion compostage
- Présentation de l'enclos en déchetterie

Indicateurs suivis

- Nombre de bacs à végétaux

Développer le compostage domestique

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- Structures d'éducation à l'environnement
- Réseau Compost Citoyen

Communication

- Site internet
- Affiche
- Réseaux Sociaux

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires
- Végétaux

Période de réalisation :

- 2026 – 2031

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Chargé de mission biodéchets

Financiers

14 602 €/an : Investissement composteurs + bioseaux
Coût prestation animation réunion (250€)

Depuis 2011, l'Agglomération met gratuitement à disposition des composteurs pour les foyers du territoire, à l'occasion de réunions d'information organisées régulièrement.

Ces rencontres, animées par une association environnementale locale, permettent aux participants de découvrir les différentes étapes du compostage ainsi que les usages possibles du compost au jardin. Elles peuvent également être ouvertes aux professionnels souhaitant installer un composteur dans leur entreprise.

L'objectif est double : rendre le compostage accessible à tous en fournissant gratuitement le matériel nécessaire, tout en diffusant des consignes homogènes sur l'ensemble du territoire.



Mise en oeuvre

- Planification des réunions compostages de l'année
- Renseignement des dates de réunion sur le formulaire d'inscription en ligne
- Diffusion des dates aux communes et aux usagers

Indicateurs suivis

- Tableau de suivi des composteurs

Développer le compostage collectif

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- Communes
- Structures d'éducation à l'environnement
- Réseau Compost Citoyen
- Direction de la communication

Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- Presse
- Affiches

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires
- Végétaux

Période de réalisation :

- 2026 – 2031

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Chargé de mission biodéchets
- Agent de terrains
- Direction de la communication

Financiers

225 990 € Investissement composteurs partagés et collectés

Fin 2022, l'Agglomération du Bocage Bressuirais a lancé une étude préalable à la mise en place du dispositif de tri à la source des biodéchets.

L'objectif était de mieux connaître le gisement des biodéchets produits, leur composition (déchets alimentaires, déchets verts) par type de producteurs (ménages, producteurs assimilés, gros producteurs) et d'identifier les différentes solutions de tri à la source des biodéchets possibles. Cette analyse a permis de définir les solutions adaptées au territoire et à ses habitants.

L'objectif du compostage collectif est de répondre au besoin des habitants résidant en appartement ou ne disposant de jardin, l'Agglomération a fait le choix de mettre des solutions en place :

- Compostage partagé dans les bourgs de zone rurale
- Compostage collecté dans les villes



Mise en oeuvre

- Attribution du marché de fourniture des composteurs partagés et collectés
- Étude d'implantation des points de compostage et concertation avec les communes
- Déploiement des points
- Organisation de réunions publiques et de sensibilisation en porte à porte

Indicateurs suivis

- Tableau de suivi des composteurs
- Suivi des foyers équipés de bioseaux

Sécuriser la filière des biodéchets des professionnels

Porteur de l'action

- Recto-Verso

Public ciblé

- Entreprises
- Artisans / Commerçants
- Établissements médico-sociaux

Partenaires à mobiliser

- Association représentant de commerçants
- Structures d'éducation à l'environnement
- Réseau Compost Citoyen

Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- Presse
- Affiches

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Déchets alimentaires
- Végétaux

Période de réalisation :

- 2026 – 2027

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de mission biodéchets Recto Verso et l'Agglomération
- Chargé de prévention

Financiers

10 000 € Coût de la démarche

Chaque année, 202 tonnes de biodéchets sont collectées auprès des professionnels.

Depuis 2010, la direction des déchets de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, fortement engagée dans la prévention des déchets, a fait le choix de mettre en place une collecte de biodéchets à destination des professionnels pour les valoriser en compost. Cette initiative, portée par les élus sans obligation réglementaire, a permis de réduire les ordures ménagères produites et de ce fait l'impact environnemental sur notre territoire.

Depuis janvier 2025, la loi AGECE rend obligatoire le tri à la source des biodéchets pour tout producteur de déchets alimentaires. Par ailleurs, elle interdit aux collectivités de proposer un service spécifique de collecte et traitement des biodéchets des professionnels. Pour garantir la pérennité d'une solution de tri des biodéchets sur le territoire, la Direction des Déchets s'associe à l'association Recto Verso, spécialisée en Écologie Industrielle Territoriale (EIT), pour étudier la mise en place d'une solution mutualisée.

L'objectif est de regrouper les professionnels des métiers de bouche pour négocier ensemble avec un prestataire. Cette approche collaborative permettra d'obtenir des tarifs plus avantageux et de simplifier leurs démarches.

Mise en oeuvre

- Élaboration d'une convention d'objectif entre Recto Verso et l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Élaboration d'une liste de 30 producteurs pour la réalisation de pesée de biodéchets
- Négociation avec les différents prestataires de collecte
- Proposition de contrat groupé à l'ensemble des professionnels desservis par la collecte de biodéchets de l'Agglomération et les professionnels ayant réalisé des pesées de biodéchets

Indicateurs suivis

- Nombre de professionnels intégrés au groupement de commande / Tonnage collecté



Animer des programmes pédagogiques

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Jeunes Public

Partenaires à mobiliser

- Structures d'éducation à l'environnement

Communication

- Guide des activités pédagogiques
- Site internet
- Mailing établissements

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Tout DMA

Période de réalisation :

- 2025 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Structure d'éducation à l'environnement

Financiers

15 000 €/an

Depuis 2010, l'Agglomération du Bocage Bressuirais propose chaque année aux écoles, collèges, lycées du territoire, un programme d'animations pédagogiques sur le thème de la gestion, de la réduction et du tri des déchets ménagers.

L'inscription à ces animations nécessite la motivation et l'implication des enseignants et de tout le personnel de l'établissement. Le programme pédagogique doit s'inscrire dans une démarche éco-responsable globale de l'école et répondre au thème de l'année scolaire.

Le contenu des séances permet aux élèves d'éveiller leurs connaissances en matière de réduction des déchets et de comprendre que le recyclage n'est qu'une solution parmi d'autres, à utiliser lorsque le déchet ne peut être évité.

Les séances permettent également aux enfants de se projeter dans leur cadre de vie — à l'école, dans leurs activités extrascolaires, en vacances...

L'objectif est de repenser les thématiques du programme pour les aligner pleinement avec les priorités du PLPDMA : réduire - réemployer - réparer ; Promouvoir le compostage et le jardinage éco-responsable ; agir contre les déchets marins ; encourager une consommation textile responsable. Tout en conservant, pour les élèves de cycle 3, une visite dans une structure locale en relation avec le thème choisi.

Le but de cette action

- Initier les élèves aux bons réflexes pour réduire les déchets, consommer responsable, préserver l'environnement

Mise en oeuvre

- Sélection de 4 à 5 établissements par an
- De 2 à 3 séances suivant les niveaux avec une visite d'une structure locale comprise pour les élèves de cycles 3

Indicateurs suivis

- Nombre d'établissements et d'élèves sensibilisés

Accompagner les associations et les communes lors des manifestations

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Association

Partenaires à mobiliser

- Communes

Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- OMR
- Emballages

Période de réalisation :

- 2025 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** 18 000 € renouvellement point tri (70% subvention CITEO)
2 500 € vaisselle lavable

Depuis 2010, 42 300 gobelets ont été prêtés au cours de 471 manifestations accompagnées dans la gestion de leurs déchets par le service.

Chaque contact permet de sensibiliser les organisateurs aux gestes de réduction en fonction de leur organisation. Un forfait de mise à disposition du matériel est facturé en fonction du nombre et du volume de contenants dont l'association a besoin.

L'objectif est de fournir du matériel de tri pour les différents flux présents sur la manifestation (ordures ménagères, recyclables, biodéchets, verre, coquillages, mégots de cigarettes...), accompagné d'une signalétique explicite. Nous mettrons également à disposition, gratuitement, de la vaisselle réutilisable (gobelets, pichets, barquettes, assiettes compartimentées...), avec une consigne pour garantir la restitution.

Une charte éco-manifestation va être élaborée pour donner des idées et solutions concrètes aux organisateurs.



Le but de cette action

- Diminuer les ordures ménagères
- Sensibiliser les organisateurs à la réduction des déchets

Mise en oeuvre

- Promouvoir le service auprès des associations (forum, réunions communales...)
- Accompagner les associations en leur proposant des alternatives aux jetables
- Conventionner avec les associations et les communes du territoire

Indicateurs suivis

- Nombre d'associations accompagnées
- Nombre de vaisselle réutilisable prêtée

Faciliter l'échange ou le don de matériels entre associations

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Associations

Partenaires à mobiliser

- Associations
- Communes
- Direction de la communication

Communication

- Mailing
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2027 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Direction Service Informatique
- Direction de la communication

Financiers

Aucun coût financier

Depuis 2010, le service soutient les organisateurs de manifestations dans la gestion de leurs déchets.

Les échanges réguliers avec les associations du territoire montrent qu'elles disposent souvent d'un important stock de matériel événementiel. De même, certains clubs sportifs et artistiques, possèdent des équipements utilisés ponctuellement pour un événement, mais rarement réutilisés par la suite.

L'objectif est de créer une plateforme d'échange ou de location en ligne de matériel événementiel (costume, mobilier, équipements, vaisselle...) afin de faciliter les échanges entre associations du territoire mais également auprès des usagers, dans le but d'éviter la surconsommation.

Le but de cette action

- Promouvoir le prêt de matériel
- Faire connaître le matériel événementiel présent sur le territoire

Mise en oeuvre

- Création de la plateforme via le site internet de l'Agglomération
- Promouvoir la plateforme auprès des associations pour les inciter à y publier le matériel qu'elles souhaitent mettre à disposition

Indicateurs suivis

- Nombre de produits mis en ligne
- Nombre d'associations participantes
- Nombre de mises en relation



Promouvoir et rendre accessible l'usage des couches lavables

Porteur de l'action

- Direction Déchets
- Parentalité-Partage

Public ciblé

- Ménages / Grand public
- Établissements médico-sociaux

Partenaires à mobiliser

- Crèches
- Relais Petite Enfance
- Centre de protection maternelle et infantile

Communication

- Mailing
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- OMR

Période de réalisation :

- 2026 – 2030

Priorité ++

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Conseillère Parentalité-Partage

Financiers

Investissement stock : 6 kits pour commencer (1 kit = 500€)



En France, un enfant consomme entre 4500 à 6000 couches jusqu'à l'âge de 2 ans et demi, ce qui représente 1 tonne de déchets et 500 kg de CO₂, pour un budget mensuel de 45 €.

L'adoption d'une solution lavable implique un coût initial pour les familles, ce qui peut constituer un frein.

Depuis 2010, l'association Parentalité-Partage accompagne les familles du territoire de l'Agglomération dans la promotion et l'usage des couches lavables, en proposant notamment un service de location de kits adaptés.

L'objectif de la Direction Déchets est d'assurer la gestion du service de location de kits de couches lavables auprès des familles, afin de renforcer la visibilité de cette action sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant l'accompagnement des familles par l'association Parentalité-Partage. Il s'agit également de développer des partenariats avec les professionnels de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles, PMI, maternités, etc.).



Le but de cette action

- Réduire les textiles à usage unique dans les ordures ménagères
- Promouvoir une consommation éco-responsable
- Rendre le recours aux couches lavables accessible à tous

Mise en oeuvre

- Conventionnement Agglomération Bocage Bressuirais / Parentalité Partage
- Délibération tarifs de location
- Promotion du service

Indicateurs suivis

- Nombre de location de kit

Le badge "Collectivité éco-exemplaire" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

Encourager l'apport des contenants dans les commerces alimentaires

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Artisans/Commerçants
- Consommateurs

Partenaires à mobiliser

- Associations de commerçants
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Direction de la communication
- CFBCT Organisation professionnelle des artisans bouchers-charcutiers-traiteurs

Communication

- Affiches, autocollants
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag
- Presse locale

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Emballages

Période de réalisation :

- 2027 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Chargé de communication
- Direction de la communication

Financiers

2 000 € Coût kit de communication

Sur le territoire de l'Agglomération Bocage Bressuirais, les déchets recyclables (emballages) représentent en moyenne 72,9 kg par habitant et par an.

À partir de 2026, les bacs de tri des particuliers seront pucés afin de mieux connaître leur production. La loi AGECE fixe un objectif ambitieux : atteindre 10% d'emballages réemployés d'ici 2027. Apporter ses propres contenants en magasin pour les produits à la coupe ou en vrac constitue une solution efficace. Toutefois, si certains commerçants soutiennent cette pratique, d'autres la refusent, invoquant des contraintes liées à la réglementation sanitaire.

L'objectif est de promouvoir cette pratique sur le territoire de l'Agglomération en collaborant avec les commerces de bouche. Cela passera par la création de supports visuels (badges autocollants, affiches en magasin) informant les clients qu'ils peuvent apporter leurs propres contenants, à condition qu'ils soient propres et secs, ce qui sera systématiquement vérifié. L'enjeu est également d'inciter les commerçants à relayer spontanément cette information auprès de leur clientèle.



Le but de cette action

- Encourager une consommation éco-responsable
- Lever les freins des consommateurs et commerçants
- Réduire les emballages

Mise en oeuvre

- Constitution d'un groupe de travail regroupant une dizaine de commerçants de bouche
- Création d'un kit de communication adapté et facilitant la communication des commerçants

Indicateurs suivis

- Nombre de commerçants relais

Aider à la mise en place de la consigne sur les contenants des producteurs locaux

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Producteurs
- Consommateurs

Partenaires à mobiliser

- Dir. Dev. Économique
- Chambre Agriculture

Communication

- Contacts producteurs
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Verres
- Emballages

Période de réalisation :

- 2027 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Animateur Recto-Verso
- Chargé agriculture

Financiers

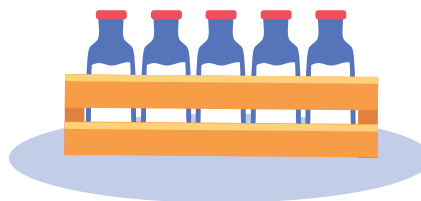
8 000 € Aide au lancement investissement des contenants (Subvention CITEO)

Sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, la collecte de verre atteint 40 kg/hab/an.

La loi AGECE fixe un objectif de 10% d'emballages réemployés d'ici 2027. Pour y parvenir, Citeo a lancé en 2023 le dispositif ReUse, visant à mutualiser et optimiser le réemploi des emballages alimentaires en grande distribution, avec une phase d'expérimentation régionale avant un déploiement national.

Selon la carte des producteurs du territoire réalisée par la direction du développement économique, nous avons sur le territoire de l'Agglomération plus de 80 producteurs réalisant de la vente directe, dont 8 producteurs laitiers utilisant des contenants en verre.

L'objectif est de travailler avec ces 8 producteurs sur la mise en œuvre de consignes en verre, avec une recherche de solution de lavage sur le territoire de l'Agglomération et de logistique. Ce projet peut être porté par l'association Économie circulaire : Recto Verso.



Le but de cette action

- Promouvoir une consommation éco-responsable
- Amorcer le travail pouvant être mené avec CITEO dans le cadre du déploiement de ReUse

Mise en œuvre

- Constituer un groupe de travail (producteurs - recto/verso – développement économique)
- Recherche de contenants, solution de lavage et logistique
- Expérimentation

Indicateurs suivis

- Nombre de contenants consignés mis en circulation

Organiser des actions de sensibilisation « grand public »

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Partenaires du PLPMA
- Direction de la communication

Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- out DMA

Période de réalisation :

- 2026 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Agents directions déchets
- Prestataire
- Direction de la communication

Financiers

8 000 €/an

Chaque année, la direction des déchets va à la rencontre du public pour partager des gestes simples et efficaces en faveur de la réduction des déchets.

Le service prévention participe aux grands rendez-vous nationaux comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la Semaine du Développement Durable ou la Quinzaine « Tous au compost ». Des ateliers, des spectacles et des visites... peuvent également être proposés à différents moments.

L'objectif est de sensibiliser de manière participative et pédagogique, pour que chacun devienne acteur du changement !



Le but de cette action

- Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux liés à la réduction des déchets
- Promouvoir des gestes simples et concrets pour adopter des pratiques plus responsables au quotidien
- Impliquer activement les citoyens grâce à des approches participatives et pédagogiques
- Créer une dynamique collective autour du développement durable et de l'économie circulaire

Mise en oeuvre

- Recherche de prestataire et partenaire suivant la thématique
- Organisation de l'événement
- Communication adaptée

Indicateurs suivis

- Nombre de participants

Poursuivre le développement des zones de réemploi

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Emmaüs
- Accro'Bât

Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA
- Encombrants

Période de réalisation :

- 2026 – 2031

Priorité ++

Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** 20 000 € Investissement
Mauléon/Nueil-Les-Aubiers –
Argentonay

En 2021, la direction de la prévention et de la valorisation des déchets a réalisé une étude de faisabilité d'implantation d'une recyclerie et/ou d'une matériauthèque.

Cette étude a montré l'intérêt de la population et des parties prenantes quant au projet de recyclerie et de matériauthèque, ainsi qu'un gisement réemployable disponible d'environ 222 tonnes/an.

L'objectif est de continuer à mettre en place des espaces de réemploi sur les 6 déchetteries de l'Agglomération ainsi que sur le quartier prioritaire de Valette à Bressuire. Il s'agit de lieux de collecte préservante, d'animations et de sensibilisation des usagers.



Le but de cette action

- Détourner un maximum d'objets et matériaux réemployables
- Soutenir les associations locales

Mise en oeuvre

- Aménagement des zones de réemploi sur les 6 déchetteries conformément aux aménagements prévus dans le cadre du marché de collecte
- Organisation des collectes par la communauté Emmaüs et l'association Accro'Bât

Indicateurs suivis

- Tonnage collecte réemploi
- Nombre de locaux abri-bacs et encombrants installés sur le quartier prioritaire de Valette

Étudier la création d'une plateforme du réemploi

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Structures de l'ESS
- Associations caritatives

Communication

- Site internet
- Réseaux sociaux
- Agglomag
- Affiches

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA
- Encombrants

Période de réalisation :

- 2027

Priorité ++

Moyens mobilisés

Humains

- Direction déchets
- Responsable prévention
- Chargé de prévention
- Membre COPIL/COTECH

Financiers

30 000 € coût de l'étude
(Recherche de subvention)

Depuis 2022, l'Agglomération a développé 3 zones de réemploi sur ses 6 déchetteries.

Une convention est établie avec la communauté Emmaüs pour tous les objets et l'association Accro'Bât pour les matériaux. Les collectes dans ces zones ne cessent de croître et Emmaüs rencontre parfois des difficultés à collecter l'intégralité des dons. Par ailleurs, les concertations ont permis d'identifier l'intérêt de plusieurs associations caritatives du territoire pour certains flux. La direction des déchets souhaite donc étudier la faisabilité de la mise en place d'une plateforme dédiée au réemploi à l'échelle de l'Agglomération.

L'objectif serait de collecter l'ensemble des zones de réemploi, centraliser les apports sur un espace dédié et répartir les flux suivant les besoins des associations.



Le but de cette action

- Augmenter le taux de réemploi sur le territoire
- Participer à l'économie sociale et solidaire du territoire

Mise en oeuvre

- Établir le cahier des charges de l'étude
- Voir la faisabilité du projet en étudiant plusieurs scénarios
- Validation d'un scénario en conseil communautaire

Indicateurs suivis

- Tonnage collecté / tonnage redistribué

Accompagner les artisans dans la labellisation (Label Répar'acteur / Bonus réparation)

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Artisans / Commerçants

Partenaires à mobiliser

- Direction économique
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Écosystème
- Refashion
- Ateliers du Bocage

Communication

- Mailing

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA
- OMR

Période de réalisation :

- 2027

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains**
- Chargé de prévention
 - Agent direction économique

- Financiers**
- Aucun coût financier

Le bonus réparation a été lancé en 2022 pour répondre à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Il a été mis en place pour encourager les consommateurs à faire réparer leurs appareils électriques ou électroniques plutôt que de les remplacer. Les réparations doivent obligatoirement s'effectuer auprès d'un réparateur labellisé QualiRépar.

Sur le territoire de l'Agglomération, 6 Répar'acteurs sont recensés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, aucun réparateur ne concerne les textiles, linge de maison et chaussures.

L'insuffisance d'acteurs ne permet pas à la direction des déchets de promouvoir le service auprès de ses usagers.

L'objectif est de rencontrer les professionnels exerçant des activités de réparation, promouvoir la labellisation QualiRépar, afin de communiquer auprès des usagers.



Mise en oeuvre

- Recenser les acteurs
- Organiser une présentation du label avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que nos référents régionaux d'Écosystème et Refashion afin de lever les freins éventuels

Indicateurs suivis

- Nombre d'acteurs professionnels labellisés

Soutenir l'organisation de gratifieras et bourses vêtements & jouets

Porteur de l'action

- Associations
- Centres Socioculturel

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Refashion
- Emmaüs
- Centre Socioculturel

Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMAG

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2026 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** Reversement du soutien reçu de la part de l'éco organisme 1500€/événement dans la limite de 4 événements /an

Chaque année, plus de 400 tonnes de textile sont collectées sur le territoire de l'Agglomération, ainsi que 136 tonnes d'objets du quotidien.

Quelques initiatives sont lancées par des associations dans le but de récolter des fonds et par les Centres Socioculturels plutôt dans un but social.

Concernant le textile, l'éco-organisme soutient ces initiatives en l'associant à une collecte de TLC, à la hauteur de 1500 €/événements dans la limite de 4 événements par an (dispositif 2025).

L'objectif est de favoriser l'organisation de ces événements en apportant un soutien financier et en accompagnant leur communication, tout en profitant de ces occasions pour sensibiliser le grand public à la problématique des déchets textiles.



Le but de cette action

- Augmenter le taux de réemploi sur le territoire
- Capter de la collecte de TLC pour la détourner des OM

Mise en oeuvre

- Contacter les associations et CSC organisant déjà ces événements pour leur présenter le dispositif
- Lancer un appel à manifestation auprès des associations du territoire

Indicateurs suivis

- Tonnage de vêtements revendus et collectés

Soutenir le développement des Repair'café

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Centres Socioculturel
- Associations

Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2027

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** ■ Aucun coût financier

L'Agglomération collecte chaque année 859 tonnes de Déchets d'Équipement Électrique et Électronique.

Afin d'encourager les consommateurs à faire réparer leurs appareils plutôt que de les remplacer, le Centre Socioculturel de Mauléon (FabLab L'Entrepôt) a mis en place depuis 2019 un Repair'Café ouvert un samedi par mois grâce à ses réparateurs bénévoles.

L'objectif est d'étendre cette initiative à l'ensemble du territoire, en offrant un soutien matériel et en communication. Il s'agit également de prévoir des temps de rencontre entre associations et Centres Socioculturels intéressés, afin de favoriser le partage de bonnes pratiques et d'accompagner les structures souhaitant s'engager dans cette démarche.



Le but de cette action

- Diminuer les apports de petits appareils en déchetterie
- Augmenter le taux de réparation sur le territoire

Mise en oeuvre

- Rencontrer le CSC de Mauléon pour identifier ce qui aurait pu les aider au démarrage
- Travailler en interne sur le type d'aide qu'il est possible de mettre en place
- Organiser une réunion d'information

Indicateurs suivis

- Nombre de Repair'Café mis en place

Mettre en place des collectes temporaires spécifiques

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Service civique Unicité
- Association caritative

Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2026 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Agents déchetterie
- Service Civique

Financiers

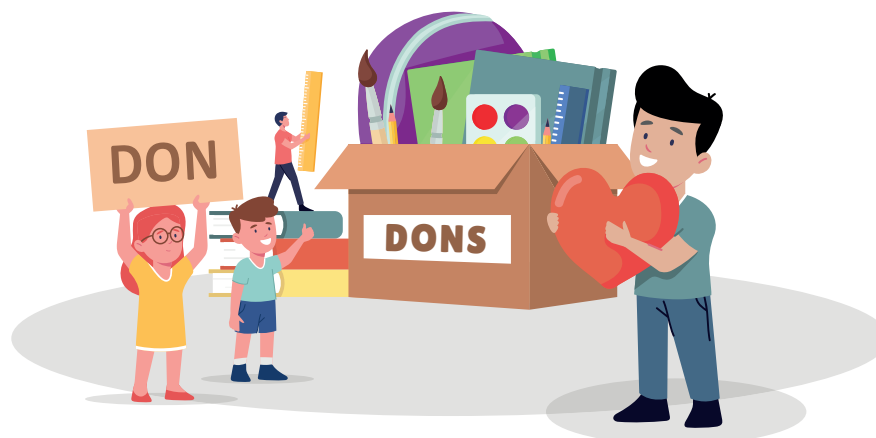
Aucun coût financier

À présent, 3 déchetteries du territoire sont équipées de zone de réemploi.

L'intégralité des objets collectés sont repris par la communauté Emmaüs.

Les concertations ont permis d'identifier l'intérêt de plusieurs associations caritatives du territoire pour certains flux spécifiques, tels que de la vaisselle, des jouets à certaines périodes, du matériel scolaire...

L'objectif est d'organiser des collectes ciblées en collaboration avec les associations caritatives locales, en informant les usagers sur la nature des dons, les dates de collecte et leur destination.



Le but de cette action

- Réduire les tonnages en déchetteries
- Augmenter le taux de réemploi
- Participer à l'économie sociale et solidaire du territoire

Mise en oeuvre

- Faire confirmer aux associations les flux identifiés lors des concertations
- Recherche d'autres associations potentiellement intéressées
- Communiquer et mettre en place la collecte

Indicateurs suivis

- Tonnage collecté

Sensibiliser le grand public et lycéen au réemploi des textiles et à l'achat de vêtements de seconde main

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Jeune public
- Ménages / Grand public

Partenaires à mobiliser

- Emmaüs
- Établissement scolaire
- Centres Socioculturels

Communication

- Programme pédagogique
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2026 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

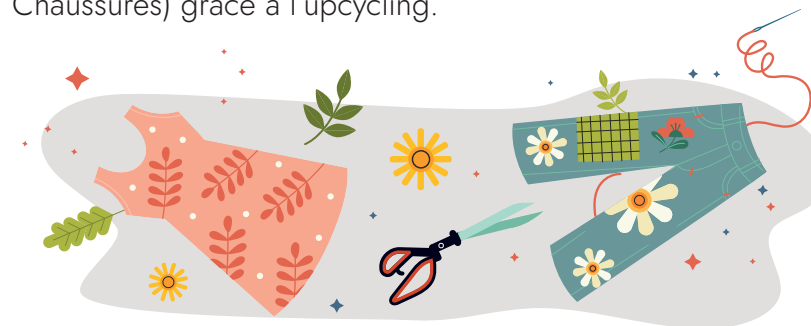
- Financiers** ■ Aucun coût financier

L'Agglomération collecte chaque année plus de 400 tonnes de textiles, linge de maison et chaussures via une trentaine de bornes réparties sur le territoire.

Ces dépôts sont pris en charge par Emmaüs Mauléon et Trio Niort, puis triés pour être revendus ou envoyés à l'association Le Relais.

Cependant, l'explosion de la fast fashion, le manque de solutions de recyclage en France et la fermeture des marchés étrangers saturer les structures de l'économie sociale et solidaire, qui ne parviennent plus à absorber ces volumes. La fast fashion est un véritable fléau en France.

L'objectif est d'aller à la rencontre des lycéens, collégiens et parents pour les sensibiliser aux impacts de ce phénomène et leur proposer des outils pour consommer autrement ou donner une seconde vie à leurs TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures) grâce à l'upcycling.



Le but de cette action

- Réduire les tonnages de TLC
- Encourager la consommation durable et responsable

Mise en oeuvre

- Intervention en milieu scolaire
- Organisation de ciné débat, spectacle, animation sur marché...

Indicateurs suivis

- Tonnage de TLC, nombre d'élèves et personnes sensibilisés

Inciter à la réduction des emballages via une tarification spécifique des professionnels

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Entreprises
- Établissements médico-sociaux

Partenaires à mobiliser

- ADEME

Communication

- Mailing entreprise

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Emballages

Période de réalisation :

- 2027 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de tarification
- Responsable administrative

Financiers

Aucun coût financier

La Redevance Spéciale Incitative (RSI) pour les professionnels, mise en place en 2010, fait actuellement l'objet d'une révision par la Direction des Déchets.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte où plusieurs dysfonctionnements économiques et techniques ont été identifiés. Ce constat soulève un enjeu majeur : l'optimisation du dispositif afin de limiter les coûts pour la collectivité tout en renforçant l'incitation à la réduction des emballages.

L'objectif est d'équiper tous les bacs de tri sélectif des professionnels en RSI avec un système de puçage. Cette mesure vise à inciter à la réduction des déchets recyclables et à permettre une facturation équitable basée sur la production réelle.



Le but de cette action

- Réduire les déchets recyclables issu des professionnels

Mise en oeuvre

- Étude interne de plusieurs principes
- Présentation et adoption des évolutions par les élus communautaires
- Applications des nouveaux principes l'année suivant l'adoption

Indicateurs suivis

- Ratio collecte déchets recyclables des professionnels

Accompagner la démarche : Référent matière en industrie (PACTE Efficacité Matière)

Porteur de l'action

- Recto-Verso
- Chambre de Commerce et d'Industrie Deux-Sèvres

Public ciblé

- Industries

Partenaires à mobiliser

- Dir. Dév. Économique

Communication

- Newsletter Recto-Verso
- Site internet Chambre de Commerce et d'Industrie

Typologie déchets :

- DAE

Flux de déchets :

- Emballages

Période de réalisation :

- 2026 – 2027

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de mission EIT
- Chargé de mission Chambre de Commerce et d'Industrie

Financiers

2 500 € (prise en charge de 1000 €/entreprise entre dév. Éco et D. Déchets)

Près de 20 millions de tonnes de déchets issus des activités économiques sont produits chaque année en Nouvelle-Aquitaine.

Les DAE non dangereux et non inertes représentent environ 30 % du gisement régional, soit une hausse de 6,7% depuis 2015 (ORDEC oct. 2025). Malgré les progrès réalisés, la production reste supérieure aux objectifs du SRADDET Nouvelle-Aquitaine fixés pour 2025 et 2031.

L'association Recto-Verso et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres souhaitent accompagner les entreprises dans la révision de leurs pratiques, afin d'acheter, produire et vendre de manière plus responsable, tout en réduisant leurs déchets via le programme d'accompagnement Référent matière en industrie.

L'**objectif** est d'améliorer la performance environnementale et économique des entreprises grâce à un accompagnement collectif et individuel, structuré en deux volets : la gestion des déchets (obligations réglementaires et leviers d'optimisation) et l'optimisation des matières (fiches matière et actions concrètes dans les processus de production).



Le but de cette action

- Réduire les Déchets d'Activité Économique
- Améliorer la performance environnementale des entreprises
- Faire monter en compétence un référent matière en industrie

Mise en oeuvre

- Conventionnement avec l'association Recto-verso
- Sélection de 5 industries sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Animation de 6 ateliers collectifs et individuels sur 6 mois

Indicateurs suivis

- Réduction de déchets
- Réduction de matière
- Économies réalisées

Aider les entreprises à l'application du décret des « 9 flux »

Porteur de l'action

- Recto-Verso

Public ciblé

- Industries
- Entreprise

Partenaires à mobiliser

- Structure de l'ESS

Communication

- Newsletter Recto-Verso
- Mailing professionnel
- Site internet

Typologie déchets :

- DMA / DAE

Flux de déchets :

- 9 flux

Période de réalisation :

- 2025 – 2026

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de mission Recto-Verso
- Chargé des professionnels
- Chargé de prévention

Financiers

Aucun coût financier

Depuis janvier 2026, les professionnels doivent trier leurs déchets en 9 flux selon leur activité : papier/carton, plastique, métal, verre, bois, textile, et pour le BTP, plâtre et fractions minérales, biodéchets.

Cette obligation concerne tous les producteurs de déchets, sauf ceux utilisant le service public (SPGD) et générant moins de 1 100 L/semaine, sous réserve du respect des règles de tri. Depuis le 1^{er} janvier 2025, les textiles professionnels (uniformes, EPI, draps...) doivent être triés séparément.

L'objectif est d'accompagner les entreprises dans un parcours de sobriété et de tri des déchets pour lesquels aucune filière n'existe actuellement en déchetterie, comme les EPI usagés. Pour cela, l'association Recto-Verso constituera un groupe de travail réunissant producteurs de déchets et apporteurs de solutions, afin de favoriser l'émergence de filières locales.

Le but de cette action

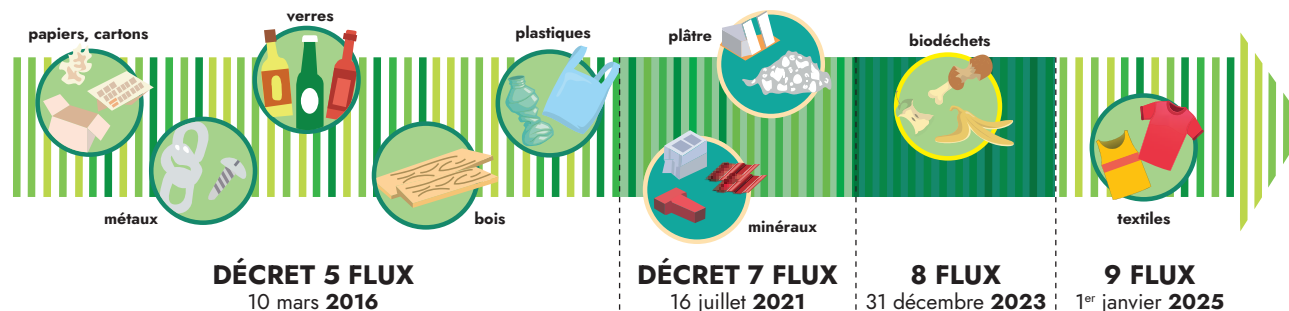
- Respect du décret des 9 flux sur le territoire
- Améliorer la valorisation matière
- Émergence de filières locales

Mise en oeuvre

- Lancement du groupe de travail
- Recherche de solution de traitement local

Indicateurs suivis

- Tonnage collecte REP
- Tonnage collecte EPI



Accompagner les professionnels à la réduction des déchets

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Entreprises
- Établissements médico-sociaux

Partenaires à mobiliser

- Recto-Verso
- Prestataire de collecte

Communication

- Mailing
- Site internet
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- OMR
- Emballages

Période de réalisation :

- 2027 – 2030

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Chargé des professionnels

Financiers

2 000 € / Coût diagnostic



Près de 20 millions de tonnes de déchets issus des activités économiques sont produits chaque année en Nouvelle-Aquitaine.

Les DAE non dangereux et non inertes représentent environ 30% du gisement régional, soit une hausse de 6,7% depuis 2015 (ORDEC oct.2025). Malgré les progrès réalisés, la production reste supérieure aux objectifs du SRADDET fixés pour 2025 et 2031. L'association Recto-Verso et la Chambre de Commerce et d'Industrie vont accompagner les industries du territoire avec le programme Référent matière en industrie, mais le travail de réduction des DAE doit se poursuivre également sur les entreprises collectées par le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets.

L'objectif est d'accompagner les entreprises du territoire en réalisant un diagnostic déchets, permettant d'identifier les axes d'amélioration et de proposer des solutions alternatives. Il s'agit également de créer un groupe de travail d'éco-salariés, mettre en place des ateliers ainsi que des défis en entreprise.



Le but de cette action

- Réduire les Déchets d'Activité Économique
- Améliorer performance environnementale des entreprises

Mise en oeuvre

- Mailing aux entreprises adhérentes Recto-Verso et collecté par le SPPGD
- Mailing gros-producteurs collecté par le SPPGD
- Diagnostics, distri. de sacs transparents pour les OMR, contrôle à la collecte... (option du marché de collecte)

Indicateurs suivis

- Nombre d'accompagnements réalisés
- Évolution des volumes d'OMR et de Multi-matériaux des gros producteurs accompagnés

Le badge "Collectivité éco-exemplaire" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

Accompagnement des hébergeurs à la réduction des déchets

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Professionnels du tourisme

Partenaires à mobiliser

- Office Bocage Bressuirais
- Interfilière tourisme NA
- Direction communication

Communication

- Site internet
- Plaqueette
- Mailling
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- OMR
- Emballages

Période de réalisation :

- 2026 – 2028

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Accompagnatrice de porteurs de projets d'hébergement et des professionnels touristiques

Financiers

- Aucun coût financier



Sur le territoire du Bocage Bressuirais, plus de 400 hébergements sont recensés et une cinquantaine de sites touristiques.

Dans le cadre du Plan Destination France, l'État s'est donné pour objectif de faire de la France la première destination touristique mondiale durable d'ici 2030. Afin de répondre à cet objectif, l'interfilière du Tourisme en Nouvelle-Aquitaine a établi un plan d'action qui vise à accompagner les professionnels de l'hébergement touristique et de la restauration dans une démarche éco-responsable.

La direction des déchets souhaite collaborer avec l'Office de tourisme du Bocage Bressuirais pour promouvoir l'interfilière et ses outils (signalétiques, infographies, formation...), une intervention lors des petits-déjeuners de l'Office peut être envisagée.

L'objectif est également d'accompagner les professionnels dès la conception de leur hébergement ou de leur site, afin d'intégrer les bonnes pratiques en termes de réduction et tri des déchets.



Le but de cette action

- Réduire les déchets issus de la filière tourisme
- Promouvoir le tourisme durable

Mise en oeuvre

- Création d'un espace ressource spécifique sur notre site internet
- Création d'une plaqueette à destination des hébergeurs et gérants de site touristique
- Coordonner une rencontre avec l'interfilière dans le cadre des petits déjeuners thématiques

Indicateurs suivis

- Nombre de professionnels sensibilisés
- Quantités d'OMR et de MM, collectées dans les hébergements touristiques

Le badge "Collectivité éco-exemplaire" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

Promouvoir l'association Accro'Bât

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Professionnels du BTP

Partenaires à mobiliser

- Accro'Bât

Communication

- Site internet
- Mailing

Typologie déchets :

- Déchets BTP

Flux de déchets :

- Matériaux

Période de réalisation :

- 2026

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé des professionnels

- Financiers** ■ Aucun coût financier

Aujourd'hui, seuls 1% des matériaux de construction sont réemployés après un premier usage en France.

Créée en 2021, l'association Accro'Bât est née d'une étude menée par la direction des déchets, révélant l'intérêt de disposer sur le territoire d'un espace dédié à la récupération et à la vente de matériaux de seconde vie.

Ces matériaux proviennent notamment des déchetteries, de la déconstruction de bâtiments ou de la reprise d'invendus auprès des entreprises. Les entreprises peuvent solliciter l'association pour la reprise de matériaux, avec remise d'un bon d'enlèvement garantissant la traçabilité des déchets, ainsi qu'un reçu de don ou de mécénat permettant une défiscalisation.

L'objectif est de poursuivre la promotion de la matériauthèque auprès des habitants et l'accentuer auprès des professionnels du territoire, afin de prévenir la production de déchets et favoriser le réemploi des matériaux.



Le but de cette action

- Détourner les apports de déchets issus des professionnels
- Augmenter le taux de réemploi

Mise en oeuvre

- Création d'un espace dédié sur la page internet du SPPGD dédié aux professionnels
- Mailing auprès des professionnels du BTP collecté par le SPPGD

Indicateurs suivis

- Suivi tonnage Accro'Bât
- Suivi des dons des entreprises

Accompagner la démarche : Brocante aux matériaux

Porteur de l'action

- Recto-Verso

Public ciblé

- Professionnels du BTP

Partenaires à mobiliser

- Accro'Bât
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Communication

- Affiches
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag
- Presse locale

Typologie déchets :

- Déchets BTP

Flux de déchets :

- Matériaux

Période de réalisation :

- 2026 – 2027

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Apprentie Recto-Verso
- Chargé de prévention
- Chargé de Dév. Éco

Financiers

Aucun coût financier

Dans les entrepôts des entreprises du BTP, certains matériaux en parfait état sont mis de côté faute d'usage immédiat.

Certains sont même jetés en raison de changements d'activité ou de besoins. Pourtant, ces matériaux conservent toute leur utilité et leur qualité. Pour répondre à cette problématique et aux besoins des particuliers, il a été lancé, dans le cadre du programme EITNA (Écologie Industrielle et Territoriale en Nouvelle-Aquitaine), le printemps des brocantes aux matériaux.

L'objectif est d'organiser un événement permettant aux entreprises d'ouvrir leurs entrepôts et de proposer des espaces dédiés au déstockage de leurs matériaux inutilisés. Pendant deux jours, les bricoleur·euse·s pourront s'approvisionner en matériaux professionnels, réaliser de bonnes affaires et rencontrer des entreprises engagées. À l'issue, l'entreprise peut donner les matériaux restants à l'association Accro'Bât pour être revendu à la matériauthèque.



Le but de cette action

- Réduire les déchets du BTP
- Encourager une démarche de consommation éco-responsable

Mise en oeuvre

- Démarchage des entreprises du BTP
- Animation réunion de présentation
- Communication de l'événement
- Accompagnement des entreprises avant, pendant, après l'événement

Indicateurs suivis

- Tonnage de matériaux vendus
- Fréquentation de l'événement
- Chiffre d'affaire généré

Promouvoir le Label 2EC

(Engagement Économie Circulaire construction et aménagement)

Porteur de l'action

- Direction Déchets
- Recto-Verso

Public ciblé

- Professionnels du BTP

Partenaires à mobiliser

- Cerema
- Accro'Bât
- Direction Dév. Économique

Communication

- Mailing

Typologie déchets :

- Déchets BTP

Flux de déchets :

- Matériaux / Gravat

Période de réalisation :

- 2026 – 2027

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Chargé des professionnels
- Animateur Recto-Verso
- Responsable Accro'Bât

Financiers

Aucun coût financier

Les déchets inertes du BTP représentent près de la moitié des déchets produits en région, soit environ 12,8 millions de tonnes.

Porté par le Ministère de la transition écologique et solidaire et piloté par le Cerema, le label national 2EC vise à identifier et mettre en valeur les bonnes pratiques de la profession en matière de prévention et de gestion des déchets et de valorisation des matériaux alternatifs. Il a pour objectif d'amener les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du BTP à développer l'économie circulaire sur les territoires.

L'objectif est de promouvoir le label auprès des entreprises locales du BTP en organisant, en partenariat avec l'association Recto-Verso et Accro'Bât, une présentation animée par les référents du label en Nouvelle-Aquitaine.



Le but de cette action

- Encourager une démarche d'économie circulaire dans le domaine de la construction et des travaux publics
- Réduire les déchets du BTP

Mise en oeuvre

- Temps d'échange Cerema / Recto-verso / Accro'Bât pour valider l'intérêt d'une présentation aux entreprises du territoire
- Démarcher les entreprises pour leur proposer un temps de présentation du Label
- Organisation d'un temps de présentation

Indicateurs suivis

- Nombre d'entreprises participantes

Sensibiliser les scolaires et le grand public

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Jeunes publics
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- CITEO
- CPIE
- Direction de la communication

Communication

- Affiches
- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2027 – 2030

Priorité +**Moyens mobilisés****Humains**

- Chargé de prévention
- Direction de la communication

Financiers

- Budget programmes pédagogiques
- 1 000 € création exposition

80% des déchets retrouvés en mer proviennent de la terre.

On appelle « déchets marins » les déchets présents dans l'environnement marin car ils y ont été jetés ou ont gagné la mer via les cours d'eau.

Les déchets en mer sont de nature et de taille très diverses : mégots, cotons-tiges, emballages, sacs plastiques... Une fois présents en mer, la récupération des déchets est à la fois techniquement difficile et très coûteuse par conséquent, l'accent doit être mis sur la réduction à la source des déchets, la sensibilisation des acteurs, une meilleure gestion des déchets à terre (notamment la collecte), la prévention des dépôts sauvages de déchets.

L'objectif est de sensibiliser le grand public, les enfants, les ados sur cette thématique qui paraît bien loin pour des habitants éloignés des zones côtières. L'idée est de leur faire prendre conscience que 80% des déchets marins proviennent des activités à terre en concevant une exposition itinérante, réalisant des interventions pédagogiques, organisant une conférence ou spectacle à ce sujet, apposer des pochoirs sur les bouches d'égouts...

Le but de cette action

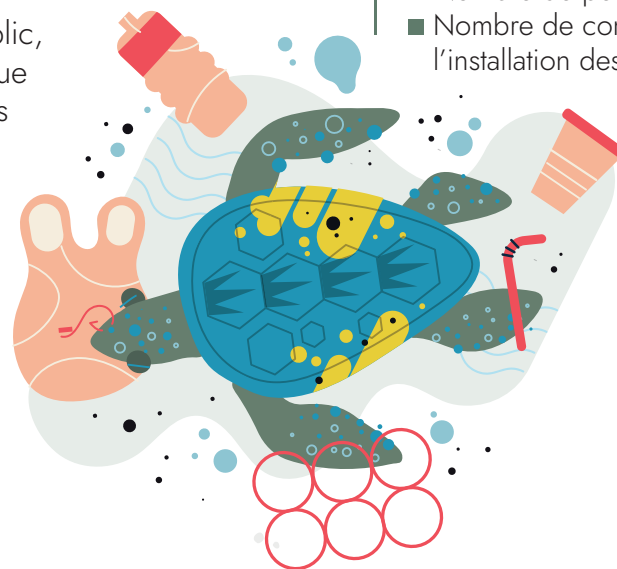
- Réduire les déchets abandonnés
- Sensibiliser la population

Mise en oeuvre

- Création de l'exposition
- Création et mise en œuvre d'un pochoir pour les bouches d'égout
- Intégrer une thématique spécifique dans le programme pédagogique
- Organiser une Semaine de Réduction des Déchets autour de cette thématique

Indicateurs suivis

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de communes test pour l'installation des pochoirs



Accompagner les associations ou établissements scolaires dans la mise en place de marche de ramassage des déchets

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Associations
- Administration publique

Partenaires à mobiliser

- Associations
- Communes
- Centres Socioculturel
- Direction de la communication
- Communes proposant le Passeport Civisme

Communication

- Site internet
- Réseaux Sociaux
- AggloMag
- Mailing

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2026

Priorité +

Moyens mobilisés

Humains

- Chargé de prévention
- Direction de la communication

Financiers

Achat kit de ramassage 800 €

À l'échelle mondiale, on estime aujourd'hui que la quantité de plastique dans les océans est comprise entre 75 à 199 millions de tonnes.

On appelle « déchets marins » les déchets présents dans l'environnement marin car ils y ont été jetés ou ont gagné la mer via les cours d'eau. Une fois présents en mer, la récupération des déchets est à la fois techniquement difficile et très coûteuse.

L'association Clean Forest, présente à Thouars et Bressuire, a pour objectif de sensibiliser le public à la collecte des déchets en organisant des clean walks. Des marches sont également régulièrement mises en place à l'initiative des écoles, des conseils municipaux des enfants et des communes. Ils nous sollicitent régulièrement pour du matériel de prêt.

L'objectif est de concevoir un kit pour les clean walks, comprenant des sacs cabas compartimentés, des gants, des pinces et des gilets fluorescents. À cela s'ajoute un kit de communication standardisé, avec un encart personnalisable permettant d'indiquer la date, le lieu et l'organisateur.



Le but de cette action

- Réduire les déchets marins
- Soutenir les démarches citoyennes

Mise en oeuvre

- Réaliser un sourcing pour le matériel
- Réaliser le kit de communication
- Le promouvoir auprès des associations, communes, Centres Socioculturel

Accompagner les communes et les associations organisatrices d'événements sur la collecte des mégots

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Associations
- Grand public

Partenaires à mobiliser

- Alcome

Communication

- Formulaire éco-manif
- Site internet
- Réseaux Sociaux

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Période de réalisation :

- 2026 – 2027

Priorité +

Moyens mobilisés

- Humains** ■ Chargé de prévention

- Financiers** 1 500 € pris en charge par AAP Tri hors foyers



Chaque année, environ 1,69 milliard de mégots de cigarettes sont récupérés dans les océans (UNESCO).

Ces déchets contiennent des substances toxiques comme la nicotine, des métaux lourds et des composés organiques, qui se diffusent dans l'eau et nuisent à la faune et la flore marines. Une seule cigarette peut polluer jusqu'à 1 000 litres d'eau.

L'éco-organisme Alcome a pour mission de sensibiliser les fumeurs, optimiser le maillage territorial des dispositifs de collecte et soutenir les collectivités dans le nettoyage des mégots. Plusieurs Start-Up proposent des solutions de collecte et de recyclage de mégots.

L'objectif est de leur proposer une solution collective et individuelle de tri des mégots aux associations organisatrices d'événements, via des cendriers sur pieds et cendriers de poche.



Le but de cette action

- Réduire les déchets marins en apportant une solution de collecte
- Sensibiliser le grand public au recyclage des mégots

Mise en oeuvre

- Sourcing d'une solution de matériel adapté
- Mise à disposition du matériel auprès d'associations ou de communes

Le badge "Collectivité éco-exemplaire" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.



/1

AXES TRANSVERSAUX

Être exemplaire en matière de prévention des déchets

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Élus
- Agents des collectivités ; administratifs, techniques, enfance-jeunesse...

Partenaires à mobiliser

- Élus
- Directions
- Communes

Communication

- Site communication interne

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Priorité +

Le badge "Collectivité éco-exemplaire" indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

Élaborer le plan de réduction des déchets du territoire, c'est aussi montrer l'exemple auprès des acteurs locaux, communes et usagers.

1 Accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire :

Associer la direction de la petite enfance et le CIAS à la mise en œuvre de la fiche action 1.1.

2 Éviter la production de végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets :

L'objectif est de collaborer avec le service espaces verts du site de Pescalis afin d'harmoniser le discours et les pratiques de réduction des végétaux. Cela inclut le partage des outils de communication, la coordination des prestations de broyage, ainsi que l'animation d'ateliers dédiés à la réduction des végétaux sur le site.

3 Accompagner les professionnels à la réduction des déchets :

Associer l'ensemble des services à la mise en œuvre de la fiche action « Accompagner les professionnels à la réduction des déchets ».

4 Réduire les déchets marins :

Les points d'apport collectif des déchets recyclables, ordures ménagères et verre sont générateurs d'envol de déchets, tant lors du dépôt par les usagers que lors des opérations de collecte par les chauffeurs.

L'objectif est de maintenir un nettoyage efficace de ces points par la brigade verte et d'équiper certains sites de filets anti-envol pour limiter la dispersion des déchets.



Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Élus
- Agents des collectivités ; administratifs, techniques, enfance-jeunesse...

Partenaires à mobiliser

- Élus
- Directions

Communication

- Site communication interne

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Priorité +

Élaborer le plan de réduction des déchets du territoire, c'est aussi montrer l'exemple auprès des acteurs locaux, communes et usagers.

1 Mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation éco-responsable :

Chaque année, l'Agglomération apporte son soutien aux associations sportives du territoire ainsi qu'à celles qui organisent des événements culturels (concerts, spectacles, festivals...). Lors de la préparation de manifestation, ces associations sollicitent régulièrement la direction des déchets pour bénéficier du service d'accompagnement aux éco-manifestations. Cependant, leurs pratiques ne sont pas toujours exemplaires en matière de réduction des déchets.

L'objectif est donc de mettre en place une charte environnementale, inspirée des principes RSE, intégrant également des critères liés à la mobilité, à la gestion de l'eau et à la consommation énergétique, afin d'inciter les associations du territoire à faire évoluer leurs pratiques vers une démarche plus responsable.

2 Mettre en place et renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation éco-responsable :

Chaque année, l'Agglomération du Bocage Bressuirais récompense des entreprises du territoire à travers six catégories : Économie, Citoyenneté et vie sociale, Ambassadeur du territoire, Innovation, Tourisme et Agriculture.

L'objectif est d'intégrer, dans ces thématiques, la valorisation des entreprises ou associations engagées dans la réduction des déchets ou adoptant une démarche éco-responsable.

Le badge «Collectivité éco-exemplaire» indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.



Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Porteur de l'action

- Direction déchets

Public ciblé

- Élus
- Agents des collectivités ; administratifs, techniques, enfance-jeunesse...

Partenaires à mobiliser

- Élus
- Directions

Communication

- Site communication interne

Typologie déchets :

- DMA

Flux de déchets :

- Autres DMA

Priorité +

Le badge «Collectivité éco-exemplaire» indique les actions déployables au sein d'un ou plusieurs services de l'agglomération.

Élaborer le plan de réduction des déchets du territoire, c'est aussi montrer l'exemple auprès des acteurs locaux, communes et usagers.

Mieux communiquer sur les coûts de gestion des déchets

Les collectivités sont encouragées à optimiser leur Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) afin d'améliorer les performances environnementales et de maîtriser les coûts.

Cette démarche répond aux objectifs de réduction et de valorisation des déchets, ainsi qu'à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Chaque année, la direction des déchets doit établir une matrice des coûts du SPGD. Cet outil permet de calculer le coût aidé, c'est-à-dire le montant restant à la charge de la collectivité (charges moins recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux), financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale incitative (RSi). Il offre également la possibilité de comparer ces données avec celles d'autres collectivités présentant des caractéristiques similaires.

Cette matrice permet d'alimenter le Rapport sur le Prix et de la Qualité du Service rendu (RPQS) annuel.

L'objectif est de renforcer la transparence et la compréhension des coûts et de la qualité du service public de gestion des déchets auprès des élus et des usagers, ce qui permettra :

- **Pour les élus** : faciliter la prise de décision, le suivi des performances et la justification des choix budgétaires.
- **Pour les usagers** : améliorer l'information sur la TEOMi, renforcer la confiance et encourager l'adhésion aux politiques de réduction et de valorisation des déchets.
- **Globalement** : promouvoir une gouvernance responsable et une communication claire sur les enjeux environnementaux et économiques.



PLPDMA
2026-2031

Agglomération du Bocage Bressuirais
Direction de la prévention et de la valorisation des déchets

25 Rue Lavoisier - ZI de Saint-Porchaire
79300 BRESSUIRE
05 49 81 15 15
dechets@agglo2b.fr



www.agglo2b.fr